



Rapport du jury  
sur le concours d'entrée  
MMXX



RAPPORT DU JURY  
SUR LE CONCOURS  
D'ENTRÉE 2020

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES  
18 NOVEMBRE 2020

INTRODUCTION .....	3
PRÉSENTATION DE LA SESSION 2020.....	5
CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE .....	11
I. Épreuves écrites de la section A .....	11
1. Composition française .....	11
2. Histoire du Moyen Âge.....	18
3. Histoire moderne.....	22
4. Version latine.....	25
5. Thème latin .....	29
6. Version grecque.....	32
7. Version anglaise.....	35
8. Version allemande .....	41
9. Version espagnole.....	44
II. Épreuves écrites de la section B.....	48
1. Composition française .....	48
2. Histoire moderne .....	48
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL).....	54
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL) .....	55
5. Version latine (épreuve du concours A/L).....	55
6. Version grecque (épreuve du concours A/L).....	55
7. Géographie de la France .....	56
8. Histoire des arts.....	58
9. Histoire du Moyen Âge.....	62
10. LVE 2 : version anglaise.....	66
11. LVE 2 : version allemande .....	71
12. LVE 2 : version espagnole.....	74
13. LVE 2 : version italienne .....	81
14. LVE 2 : version russe .....	83

NB: toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

# INTRODUCTION

L'année 2020 a été celle de toutes les singularités. La plus flatteuse, si ce n'est la plus remarquable, est la très forte augmentation des inscriptions à notre concours. Après un tassement autour de deux cents candidats, devenu la norme depuis 2016, nous avons en effet constaté une augmentation de l'ordre de 20 % qui fait de l'année 2020, avec 235 candidats, notre meilleur millésime depuis 2013.

Si la section A se distingue tout particulièrement avec 91 inscrits, un record depuis que le concours existe sous cette forme, la section B, avec 144 inscrits, enregistre son meilleur score depuis 2011. L'impact de la crise sanitaire se laisse cependant deviner à travers l'érosion du nombre de candidats qui se sont présentés pour composer. Il est plus frappant pour la section A, avec 85 candidats ayant tiré un numéro d'anonymat, alors que cette section ne connaît habituellement aucune déperdition entre l'inscription et le début des épreuves.

Les vingt postes ont tous été affectés au concours d'entrée en première année, et partagés à raison de 12 en section A et de 8 en section B. Cette répartition a pour corollaire la décision qui a été prise, à titre exceptionnel, de ne pas mener à son terme la procédure de sélection au poste habituellement ouvert en deuxième année.

La crise sanitaire et le confinement ont gravement affecté la tenue du concours, puisque les écrits ont été reportés à une date exceptionnellement tardive, du 30 juin au 8 juillet, et que les oraux n'ont pas eu lieu. Notre tutelle ministérielle ayant demandé à ce que tous les candidats soient classés le 8 août, il nous était impossible, comme à l'ensemble des écoles, d'organiser des oraux. Il s'agit d'un événement sans exemple dans l'histoire parfois mouvementée du concours.

Le processus de sélection des candidats s'en est trouvé nécessairement affecté. Outre le fait que les épreuves orales permettent de valoriser des aptitudes qui ne sont pas forcément les mêmes que celles exigées à l'écrit, la pondération des épreuves n'est pas la même. Dans le cas du concours A, les compositions d'histoire ne représentent que deux épreuves sur six à l'écrit, contre trois sur cinq à l'oral. Si l'écart est moins net pour le concours B, la part des épreuves d'histoire dans la sélection des candidats s'est donc trouvée globalement amoindrie.

Réduit à ses épreuves écrites, le concours 2020 présente cependant une homogénéité frappante entre les deux sections, pas seulement parce que tous les candidats reçus au concours B ont fait le choix de l'épreuve d'histoire du Moyen Âge. Si le dernier reçu en B obtient une moyenne de 14,58, le candidat A à rang comparable (le 8<sup>e</sup>) obtient une moyenne de 14,50. Les derniers candidats inscrits sur la liste complémentaires, 19<sup>e</sup> en A et 16<sup>e</sup> en B, avaient la même note de 13,42 qui correspondait pour chaque concours à un seuil significatif.

La présidente du jury  
Michelle BUBENICEK

# PRÉSENTATION DE LA SESSION 2020

Si aucune modification réglementaire n'est intervenue par rapport à l'année antérieure, le déroulement des épreuves de la session 2020 a été fortement affecté par le confinement et la crise sanitaire. Les écrits ont été reportés de deux mois, et les oraux ont été supprimés.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2020 a été fixé à 20, par arrêté du 21 avril 2020. Après modification par arrêté du 16 juillet 2020, ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année, section A : 12 postes ;
- concours d'entrée en première année, section B : 8 postes.

## CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE

### *Organisation des épreuves*

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée en première année avaient été initialement prévues du 24 au 30 avril 2020. En raison de l'urgence sanitaire, elles ont finalement eu lieu du 30 juin au 8 juillet 2020 dans neuf centres en France (Paris, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, les 23, 26 et 29 juin (composition d'histoire, version et commentaire en LVE1, épreuve de langue ancienne).

Les conditions imposées par notre tutelle n'ont pas permis l'organisation des épreuves orales. Il s'agit d'un cas unique dans les annales du concours, si l'on considère qu'elles avaient pu avoir lieu en d'autres années climatiques.

### *Évolution du nombre de candidats*

Après quatre années où le nombre de candidats avait oscillé entre 199 et 204 inscrits, malgré des variations plus notables au sein de chaque section, l'année 2020 a connu une augmentation de l'ordre de 20 %, ce qui en fait, avec 235 candidats, notre meilleur millésime depuis 2013 qui avait connu un pic de 268 candidats.

Ces résultats sont d'autant plus difficiles à interpréter que le nombre d'inscrits au concours A, après avoir connu une baisse dramatique en 2018 avec 63 candidats seulement, a battu un record en 2020 avec 91 inscrits, après une année 2019 conforme à la moyenne historique (75 candidats). Nous ne pouvons que nous en féliciter, en espérant que ces niveaux puissent se maintenir dans un avenir qui demeure incertain suite à la réforme du baccalauréat général.

Sans connaître de tels écarts, le concours B a fait preuve d'une très bonne tenue, puisqu'il confirme, après le creux de 2017, la tendance haussière de ces dernières années en dépassant, avec ces 144 inscrits, le nombre de 142 candidats enregistrés en 2011, année de notre entrée dans la BEL. On reste toutefois en-deçà des hauts niveaux des années 2012-2016, où il y avait toujours plus de 150 candidats.

Bien que nous ayons pu offrir 20 postes au lieu de 19 en première année, le taux de sélection s'en est trouvé accru, avec une disparité toujours très forte entre les sections A et B. C'est une situation sur laquelle l'École ne peut agir qu'à la marge dans l'état actuel du concours.

### *Admissibilité et admission*

En section A, 12 candidats ont été déclarés admis ; le dernier d'entre eux a obtenu une moyenne de 13,92 à l'issue des épreuves écrites. 8 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire, jusqu'au 19<sup>e</sup> ex-aequo ; le dernier avait une moyenne de 13,42.

En section B, 8 candidats ont été déclarés admis ; le dernier d'entre eux a obtenu une moyenne de 14,58 à l'issue des épreuves écrites. 8 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire, jusqu'au 16<sup>e</sup> rang ; le dernier avait une moyenne de 13,42.

Si l'on considère que le 8<sup>e</sup> A admis avait une moyenne de 14,50 on constate une homogénéité assez remarquable dans les performances des candidats.

Dans les deux sections, la moyenne de 13,42 correspondait à une limite en-deçà de laquelle les écarts étaient plus significatifs, surtout en A. Le 21<sup>e</sup> A avait 11,75 de moyenne, et le 17<sup>e</sup> B une moyenne de 13,08.

En section A, avec sept admis, le lycée Henri IV (Paris) est concurrencé par le lycée Fustel de Coulanges (Strasbourg), avec trois admis, et le lycée Pierre de Fermat (Toulouse), avec deux admis.

En section B, les résultats sont partagés entre des lycées plus nombreux, ce qui, à l'égard des 7 ou 8 postes offerts chaque année, rend le palmarès plus hasardeux. Avec deux candidats admis, les lycées Chateaubriand (Rennes) et Fustel de Coulanges (Strasbourg) ont amélioré leur position de 2019. Les lycées Faidherbe (Lille), Henri IV (Paris), et Sainte-Marie (Neuilly) se partagent trois autres postes. L'un des huit candidats reçus n'était affecté à aucun lycée.

*Répartition des classes d'origine des candidats à la section B en 2020*

CLASSES	INSCRITS		PRÉSENTS AUX ÉPREUVES PROPRES		ADMISSIBLES		ADMIS	
Chartes B	109	75,7 %	104	83,9 %	-	-	5	62,5 %
Ulm A/L	16	11,1 %	12	9,7 %	-	-	2	25 %
ENS Lyon	16	11,1 %	5	4 %	-	-	0	0 %
Autres	3	2,1 %	3	2,4 %	-	-	1	12,5 %
Total	144	100 %	124	100 %	-	-	8	100 %

*Répartition des candidats par centre de concours en 2020 (2019)*

CENTRE	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Paris (A)	54 (42)	-	7 (10)
Strasbourg (A)	16 (11)	-	3 (0)
Toulouse (A)	21 (22)	-	2 (2)

Paris (B)	14 (16)	-	3 (1)
Strasbourg (B)	23 (19)	-	2 (1)
Toulouse (B)	17 (13)	-	0 (0)
Bordeaux (B)	12 (9)	-	0 (0)
Dijon (B)	22 (16)	-	0 (1)
Lille (B)	13 (11)	-	1 (1)
Lyon (B)	10 (17)	-	0 (1)
Nîmes (B)	17 (16)	-	0 (0)
Rennes (B)	16 (13)	-	2 (2)

*Candidats boursiers*

La session 2020 a été moins favorable aux boursiers que les précédentes, bien que leur part parmi les admis, compte tenu d'une population plus réduite,

soit toujours un peu plus volatile. Trois lauréats du concours A et deux du concours B sont boursiers.

*Part des boursiers au concours d'entrée en première année*

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
2020	40 %	-	25 %
2019	39,2 %	45,8 %	31,6 %
2018	38,3 %	35,3 %	28,3%
2017	38,2 %	34,7 %	40 %
2016	37,8 %	39,1 %	31,6 %
2015	43,5 %	50 %	47,4 %

*Origine géographique des candidats*

Les données géographiques fournies lors de l'inscription au concours d'entrée, qui se limitent au département de naissance du candidat et à son adresse au moment du concours, ne permettent pas de donner une mesure correcte de leur origine. Le principal biais tient au fait que des candidats donnent comme adresse leur lieu d'hébergement dans la ville de leur lycée de préparation, et non le foyer parental.

La mesure peut donc seulement être faite à l'entrée de l'École. La répartition des académies d'obtention du baccalauréat des 20 lauréats du concours d'entrée en première année donne 65 % de provinciaux et 35% de franciliens. Il s'agit, pour la province, d'une légère progression par rapport à 2019 (63 %), 2018 (58 %) et 2017 (60 %), mais d'une part nettement plus réduite que les années précédentes (70 % en 2016, 84,2 % en 2015 et 76,5 % en 2014).

*Parcours antérieur des candidats*

Les données fournies par les candidats au moment de l'inscription au concours portent sur le baccalauréat (série, année d'obtention et mention obtenue).

La répartition des candidats par série est sensiblement la même qu'en 2019, à l'avantage des littéraires.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
ES Économique et social	19,8 %	-	10 %
L Littéraire	54,7 %	-	60 %
S Scientifique	25,4 %	-	30 %

Alors qu'en 2019 tous les candidats admis avaient obtenu la mention Très bien au baccalauréat, le millésime 2020 présente une plus grande diversité de profils.

	INSCRITS	ADMISSIBLES	ADMIS
Très bien	70,5 %	-	85 %
Bien	22,2 %	-	10 %
Assez bien	5,6 %	-	5 %
Sans	1,7 %	-	0%

Le partage entre « carrés » (13 lauréats) et « cubes » (7 lauréats) est plus avantageux aux carrés qu'en temps ordinaire.

# CONCOURS D'ENTRÉE EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE

## I. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

**Programme:** Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

**Sujet:** « La nouvelle est [...] à mon sens ce qui se rapproche le plus de la poésie lyrique. Un roman fait bien davantage appel à la logique et aux connaissances factuelles que la nouvelle qui, quant à elle, peut être tout aussi détachée des faits que la poésie lyrique. »

En vous appuyant sur des exemples concrets, tirés de la littérature et du domaine artistique, vous discuterez cette citation de Franck O'Connor : dans quelle mesure est-elle susceptible de caractériser le récit bref ?

Franck O'Connor, « On Writing the Short Story », *Writers at Work*, New York, The Viking Press, 1958.

#### *Analyse du sujet*

Si les candidats savent que le travail débute par l'analyse du sujet, présentée en introduction, la qualité de cette dernière est très fluctuante. Le jury insiste donc sur le caractère essentiel de cette démarche. Les candidats installent leur réflexion sur une base solide lorsqu'ils font un réel effort pour creuser les notions essentielles et pour expliciter les relations que la citation établit entre elles. Il s'agit de rendre compte de la complexité et de la richesse de ces notions : les affadir, les présenter de manière trop partielle ou trop superficielle, voire ne pas les discuter du tout, rétrécit d'emblée le champ de la réflexion et ne permet pas au

*Jury:* M<sup>me</sup> Céline BOHNERT, maître de conférences à l'Université de Reims ; M<sup>me</sup> Sandrine HÉRICHÉ PRADEAU, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Charles-Olivier STIKER-MÉTRAL, maître de conférences à l'Université de Lille 3

développement de se déployer avec suffisamment de force. La dissertation engage une démarche théorique autant qu'argumentative.

Cette année les notions de « logique » et de « connaissances factuelles » ont souvent été négligées. Qu'est-ce que recouvre le terme de « logique » pour un récit bref ou un roman ? Et pour le mode de lecture induit par ces genres ? Les étudiants qui se sont interrogés sur ce point ont tenu compte de manière fructueuse de la composition, de la structuration, en un mot de la poétique romanesque. Les « connaissances factuelles » évoquées par F. O'Connor, quant à elles, ont souvent été pensées comme les caractéristiques de récits réalistes ou naturalistes, ce qui était réducteur et inexact. Il s'agit bien d'examiner les formes du récit (roman, nouvelle et plus généralement récit bref) comme un tout, sans restreindre la réflexion à un mouvement esthétique particulier. Certes, certains corpus liés à tel mouvement et/ou à tel moment de l'histoire littéraire et esthétique correspondent plus immédiatement que d'autres à l'affirmation de F. O'Connor. Pour autant, la citation installe bien la réflexion sur le plan théorique. La réflexion ne peut donc se borner à faire le tri entre ce qui, dans les productions littéraires et esthétiques, répond ou ne répond pas à l'assertion d'O'Connor. Une telle démarche pouvait servir de point de départ si elle dépassait le simple constant et amenait à se demander pourquoi le réalisme a eu si fréquemment recours à la nouvelle. Et plus encore le fantastique : nombreux sont les romans de fantaisie/fantasy et de science-fiction... mais quid d'un possible roman fantastique ? Pourquoi cette esthétique semble-t-elle exclure la longueur ? Est-ce question de quantité, de tempo, de structure, de régime d'écriture (la rapidité convenant mieux au surgissement de l'impossible) ?

Le lyrisme, en revanche, a souvent été mieux appréhendé. Le jury n'attendait aucune définition préconçue : il fallait donner une définition suffisamment riche pour servir d'appui à l'examen d'un lyrisme propre au récit bref, en déployant différents possibles. Les candidats se sont ainsi intéressés à minima à l'expression du moi et aux thèmes de l'amour et de la mort, mais isolés, ces deux traits restaient insuffisants. Les bonnes copies ont su désigner derrière l'écriture à la première personne une ambition universelle, en pointant le paradoxe du déictique : le pronom « je » inscrit l'écriture dans une forme de subjectivité et d'intimité accueillante aux projections du lecteur, l'hyperpersonnalisation dépendant précisément de l'absence de référent déterminé. Cette approche permettait d'entrer dans l'idée d'un détachement des faits, d'un éloignement par rapport à

l'anecdote. Les copies ont également tenu compte d'aspects formels et stylistiques en définissant le lyrisme comme un régime d'écriture marqué par la fulgurance, par une puissance imageante du style, par une recherche sur la matérialité du langage qui fait la part belle au tempo et à la musique (d'où quelques très belles analyses de la nouvelle « Sur l'eau » de Maupassant).

Quelle que soit l'optique adoptée, il s'agissait d'interroger ce que F. O'Connor présente comme une évidence : une assimilation du lyrisme au détachement par rapport aux faits – ce qui ne signifie pas un détachement par rapport au réel : des candidats ont su passer de la question de la référentialité réaliste à l'idée d'un rapport au vrai par l'écriture.

Nous souhaitons souligner dans la citation l'emploi du modalisateur « peut être ». Peu sont les candidats qui ont rendu justice à O'Connor de sa position nuancée. Des lectures trop rapides de la citation tendaient à caricaturer la thèse du critique et conduisaient souvent dans le développement à une argumentation manquant elle aussi de nuance. Souligner au contraire que le critique réfléchit en termes de tendances et non par catégorisation tranchée permettait un traitement plus fin du sujet : les candidats réfléchissaient alors aux différents genres et régimes d'écriture désignés par O'Connor (le lyrisme vs. la narration, la nouvelle vs. le roman) en terme de polarités non exclusives. Ils se donnaient du même coup la liberté d'examiner les zones de rencontre et de superpositions entre ces catégories.

Une réflexion nourrie sur chacun de ces trois éléments-clé permettait de faire apparaître la nature paradoxale de l'affirmation, qui prend à rebours les classements traditionnellement admis. Peu sont les candidats qui ont su nommer ce qui détermine ces classements, le régime mimétique, supposé faire défaut au lyrisme : contrairement aux formes narratives, le lyrisme est supposé ne pas imiter, mais évoquer. Rappelons que si Aristote n'analyse nullement le lyrisme, c'est précisément parce qu'il ne consiste pas dans l'imitation du réel, contrairement aux genres dramatiques et aux genres narratifs. La difficulté de ce sujet tenait ainsi dans l'articulation de ses trois termes essentiels, possiblement déroutante. Elle amenait à interroger les ressources propres de la brièveté, entendue comme régime d'écriture et non comme caractéristique d'un genre (comme qualité de l'écriture et non comme quantité de parole).

Le libellé orientait les candidats vers la question de la brièveté tout en leur imposant d'élargir la réflexion, au-delà de la nouvelle, à l'ensemble des formes

de récit bref. Le jury a valorisé les copies qui explicitaient cet élargissement et qui en tiraient des conséquences d'ordre esthétique et théorique. S'il était apprécié que les exemples ne soient pas restreints à la nouvelle mais tiennent compte du conte, de la fable, de l'anecdote, des poèmes en prose ou des œuvres de Michaux, par exemple, particulièrement pertinentes ici dans leur manière de déplacer les lignes, c'est bien cette réflexion sur la brièveté comme telle qui était valorisée, puisque c'est elle qui justifie implicitement le rapprochement opéré par F. O'Connor entre la nouvelle et le lyrisme.

### *Pistes pour le développement*

La compréhension du sujet n'ayant pas posé de problème majeur aux candidats, le jury n'a lu aucune copie véritablement hors-sujet en son entier. La répartition des notes tient à la richesse des analyses, à la qualité des exemples et à la fermeté de l'argumentation. De nombreux candidats ont su mobiliser avec précision des textes importants, pertinents, judicieusement mis au service de leur réflexion – sans s'en tenir à un cours. Les références critiques ont également été nombreuses et bienvenues, particulièrement le recours aux textes théoriques de Baudelaire sur Poe (*Notes nouvelles sur Edgar Poe*), par exemple. On rappelle que les analyses d'œuvres plastiques ou musicales sont également très bienvenues, du moment qu'elles entrent véritablement dans la réflexion et nourrissent la progression des arguments.

La première partie pouvait réfléchir, comme cela a été fait dans de nombreuses copies pour étayer la réflexion d'O'Connor, aux rapprochements entre le récit bref et le lyrisme. La question de la composition et de la mise en recueil possible d'une suite de récits brefs venait éclairer ces liens sous le prisme de la poétique. Tout comme un recueil de poésies, un recueil de nouvelles est propre à instaurer une forme de continuité discontinue, ménageant des jeux d'échos et de correspondances thématiques entre ses différentes parties, qui peuvent être lues aussi isolément. Or le régime polytextuel, qu'on l'appelle recueil, ou tout aussi bien anthologie et florilège, relève d'une « discontinuité à visée organique et totalisante, d'une dialectique du lié et de l'épars » (Federico Bravo, « Stylistique des formes brèves », dans *Littéralité 5. Figures du discontinu*, Bordeaux, 2007). Que l'on songe, par exemple, aux *Petits poèmes en prose* de Baudelaire qui, outre qu'ils dialoguent avec *Les Fleurs du Mal*, présentent un ensemble de pièces dont certaines

ont pu être rapprochées, par leur longueur, de petites nouvelles. La frontière entre lyrisme et récits brefs est ici assurément floue, comme elle l'est en particulier pour certains micro-récits, en plein essor ces dernières décennies dans la littérature hispano-américaine (Borges, Cortazar, Augusto Monterroso, *El dinosaurio*), pour lesquels il a été montré que la contextualisation seule permettait de voir en eux des récits hyper brefs ou des poésies. Structuré par la contrainte du bref, le récit génère un sentiment d'étrangeté qui finit par suspendre la fonction référentielle du langage (Jakobson) et le rendre signifiant indépendamment de tout objet du réel, ce qui est l'une des caractéristiques du langage poétique. La brièveté est aussi ce qui permet, plus que la longueur romanesque, l'expression d'un implicite et d'une rêverie. La nouvelle est souvent, par sa forme réduite, du côté de l'art de l'esquisse plutôt que de la peinture aux traits saillants et appuyés. Pouvait être convoqué là, par exemple, un texte comme *Tropismes* de Sarraute, qui jouant sur l'anonymat des personnages et sur une relative indéfinition spatio-temporelle, donne à voir de brefs instants qui se trouvent à la lisière du langage et de la conscience ; ou encore *La Nuit remue* de Michaux qui peut être lu comme une plongée dans l'imaginaire, l'exploration d'un « je » qui devient « on », où chaque action qui se déroule est emplie de mystère, car les phénomènes s'enchaînent sans cause apparente. Indépendamment même de l'emploi ou non d'une première personne, le récit bref peut ménager, ainsi que le fait le lyrisme, une temporalité à hauteur d'expérience et laisser place à une universalité filtrée par la subjectivité d'une *persona* et/ou d'un narrateur. Même dans des nouvelles dites naturalistes, telles que celles de Maupassant, l'esthétique de la brièveté, avec sa logique d'économie d'informations, a pour conséquence l'appui sur un nombre limité de détails et de faits concrets qui font office de signes de reconnaissance pour le lecteur en dispensant l'auteur de tout développement superflu. L'allusion à une impression dominante, à une simple couleur, sert de déclencheur de représentation. Le portrait des femmes au début de *La Maison Tellier* accumule ainsi les images en relief en faisant montre d'une efficacité descriptive que l'on retrouve dans la poésie lyrique. On y trouve la même « intensité de l'effet » (Baudelaire). Le récit bref est ainsi caractérisé par sa sursignification dans la mesure où aucun détail n'y est superflu. Il constitue par conséquent une forme close, analogue à celle que forme un poème où chaque mot occupe une place précise.

Un deuxième axe pouvait revenir sur les rapports entre récits brefs et romans en mettant en avant leurs similitudes et affinités, et en premier lieu leur ancrage réaliste, les référents réels et observables sur lesquels ils s'appuient. Historiquement, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, la nouvelle désigne spécifiquement un récit fictif bref, qui relate un fait remarquable et vraisemblable, voire véridique. Une partition s'opère alors avec le conte, autre récit bref rattaché à une tradition orale multiséculaire, qui narre des événements imaginaires se déroulant le plus souvent dans un monde merveilleux et promouvant une réflexion morale. Le xix<sup>e</sup> siècle voit l'essor de récits brefs (nouvelles) qui s'appuient pour certains sur des faits divers (ou « canards » selon la dénomination balzacienne) que l'on peut trouver aussi bien dans des journaux spécialisés, tels la *Gazette des Tribunaux*, que dans des romans. C'est l'époque aussi des romans-feuilletons qui investissent à leur manière la forme brève en découpant la narration sur plusieurs semaines. Il était donc possible de réfléchir à la dimension romanesque de la nouvelle, micro-roman (matérialisé dans la coupure de presse) dont les sources d'inspiration sont les mêmes que celles du roman, *vs* l'ancrage imaginaire du conte. Beaucoup de candidats ont cité là, comme exemple limite de fait divers servant de noyau réaliste au récit bref, les « Nouvelles en trois lignes » de Fénéon. La micro-histoire n'est pas loin qui s'attache, aussi bien dans la nouvelle que dans le roman, à des gens de peu et sans histoire comme *Germinie Lacerteux* (les frères Goncourt) ou Félicité dans *Un cœur simple* de Flaubert. Les nouvelles peuvent par ailleurs servir de laboratoire à certains romans, être le lieu d'une écriture propédeutique. Ainsi *L'Indifférent* de Proust est une nouvelle qui contient en germe *Un amour de Swann* ; Faulkner avait coutume d'irriguer ses romans de ses nouvelles et vice-versa, dans un perpétuel mouvement d'échange et de porosité entre les deux genres. Les romans au long cours peuvent de leur côté laisser place à des passages lyriques qui deviennent des morceaux de bravoure isolables du reste de la narration (la description rêveuse des nuages par le narrateur dans *Jean-Christophe* de Romain Rolland par exemple ; la description du raidillon des aubépines dans *Du côté de chez Swann*).

Beaucoup de candidats ont bâti une troisième partie sur la question de l'importance du lecteur dans la perception des œuvres et des genres, ce qui a souvent conduit à un relativisme un peu mou, qui concluait à la relativité de la notion de genre, voire à son invalidité. Il aurait fallu dans ce cas en explorer les limites ou la complexité de manière plus dynamique que cela n'a été fait ou de façon plus

frontale afin de ne pas donner l'impression d'un déplacement du sujet vers la problématique rebattue de l'horizon d'attente des lecteurs. Un dépassement du sujet a été opéré dans certaines copies grâce à une vraie réflexion sur la notion de brièveté et ce qu'elle autorise (la notion de *brevitas* pouvait être rappelée d'un point de vue historique – Paul Zumthor). Le bref est ce qui permet de réaliser une unité textuelle indissociable en devenant un véritable outil cognitif, porteur d'un sens et d'une morale. Fondée sur la brièveté, l'économie de l'*exemplum* médiéval ou de la fable en est un bon exemple : le court récit qui y est promu se veut un moyen de conduire l'homme sur le chemin de la vérité, tout en légitimant cette dernière. L'ensemble de la narration est mis au service d'un sens moral, lui-même servi par une narration plaisante. L'écriture brève va ainsi souvent de pair avec un régime de vérité particulier qui remplace le régime de la connaissance (« connaissances factuelles ») que l'on trouve dans un roman où peut s'afficher un savoir encyclopédique. Il était possible aussi de réfléchir à une brièveté qui transcende les formes littéraires dans la mesure où chaque genre ressortit à une modalité d'énonciation spécifique et répond à un ensemble de prescriptions formelles. La brièveté pouvait être pensée comme un modèle formalisant par elle-même, comme un genre transversal, recoupant d'autres genres, les dépassant ou, peut-être, les neutralisant.

### *Remarques générales sur les copies*

Le jury regrette l'abondance des fautes d'orthographe et de syntaxe dans certaines copies, y compris chez des candidats ayant correctement traité le sujet ; d'autres cependant, majoritaires cette année, témoignent d'une bonne maîtrise écrite de la langue. Cette dernière est un pré-requis indispensable à l'épreuve de composition française, et son insuffisance est lourdement sanctionnée. Il faut donc consacrer le temps nécessaire à la relecture, et combler les lacunes en orthographe et en grammaire en amont du concours. Les erreurs de conjugaison, en particulier, déparent immédiatement les copies.

Le jury souligne une dernière fois que l'exercice de la dissertation s'appuie sur une analyse du sujet, qui ne se réduit pas à une paraphrase. C'est cette analyse qui permet de le discuter, sans se contenter de l'illustrer, ou de le rattacher purement à une question de cours. Les exemples doivent être analysés finement pour servir à la démonstration. On prendra garde aux propos trop généraux sur l'histoire littéraire, qui poussent souvent les candidats à la caricature, voire à l'er-

reur. Il est souvent plus prudent de s'appuyer sur des œuvres singulières – même si une argumentation fine et efficace suppose de savoir les situer dans leur époque.

Beaucoup de candidats ont fait l'effort de varier les exemples, en puisant dans différents arts. Cela ne doit pas se faire au détriment du sujet, qui portait cette année sur le récit bref. Les copies recourant avec habilité et variété aux différents arts ont été valorisées, mais les candidats qui ne s'appuyaient que sur des exemples littéraires n'ont été en aucun cas pénalisés. Si la peinture se prêtait mal à une exploitation dans le cadre du sujet de cette année, et a donné lieu à des développements parfois forcés, le jury a été sensible à de belles analyses consacrées à des œuvres cinématographiques, comme *Un chien andalou*, de Buñuel, ou même musicales, comme les *Métamorphoses pour hautbois solo* de Britten. Le jury ne peut qu'encourager les candidats à faire appel à des lectures personnelles, et non seulement à leurs cours ou au seul programme de l'ENS d'une manière purement scolaire – étant précisé que le jury n'a aucun préjugé sur la nature et la valeur des œuvres utilisées comme exemple, du moment que celles-ci sont convoquées à bon escient et qu'elles sont finement analysées.

La moyenne générale de l'épreuve est de 10,24 avec très peu d'écart entre les deux sections. Les notes s'échelonnent de 18 à 2 en section A et de 19 à 1 en section B.

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme :** La France et ses voisins, du *Regnum Francorum* à Louis XI.

**Sujet :** Commentaire.

*LE ROI DE FRANCE « DANS LE MONDE » À LA MORT DE LOUIS XI SELON*

*PHILIPPE DE COMMYNES.*

*Ainsi, ce mariage de Flandre<sup>1</sup> que le Roi avait fort désiré était accompli : il avait les Flamands à sa disposition ; la Bretagne, qu'il haïssait profondément, était en paix avec lui (il faut dire que le grand nombre de gens d'armes qu'il avait logés à sa frontière les tenait durablement dans la peur) ; avec l'Espagne, c'était calme : le roi et la reine ne désiraient que son amitié ; il les tenait par la crainte et par l'argent, à cause du*

*Jury :* M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M<sup>me</sup> Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

*Roussillon qu'il détenait de la maison d'Aragon ; le roi Jean d'Aragon, père du roi de Castille, qui règne aujourd'hui, le lui avait livré ; il l'avait donné en gage, et les conditions ne sont pas encore réglées<sup>2</sup>.*

*Toutes les puissances d'Italie le voulaient pour ami et avaient signé quelque entente avec lui. Souvent elles lui envoyaient leurs ambassadeurs. En Allemagne il y avait les Suisses, qui lui obéissaient comme s'il s'agissait de ses sujets. Les rois d'Écosse, de Portugal et ses alliés, une partie de la Navarre faisaient ce qu'il voulait. Ses sujets tremblaient devant lui ; ce qu'il commandait était immédiatement accompli sans aucune difficulté ni excuse. Toutes les choses que l'on pensait nécessaire à sa santé, de tous les côtés du monde on les lui envoyait. Sixte, le dernier pape mort<sup>3</sup>, informé que le Roi désirait par dévotion avoir le corporal<sup>4</sup> sur lequel monseigneur saint Pierre chantait, le lui envoya aussitôt, avec plusieurs autres reliques, qui furent retournées au pape. La Sainte Ampoule, qui est située près de Reims, et qui n'avait jamais bougé de son lieu, lui fut apportée jusque dans sa chambre, au Plessis ; elle était sur son buffet, à l'heure de sa mort, et il avait l'intention de s'en faire oindre comme lors de son sacre ; beaucoup de gens croyaient même qu'il voulût s'en faire oindre tout le corps, ce qui n'est pas vraisemblable, car la Sainte Ampoule est fort petite et il n'y a pas beaucoup de liquide à l'intérieur. Je la vis à l'heure dont je parle, et aussi le jour où ledit seigneur fut mis en terre à Notre-Dame-de-Cléry. Le Turc qui règne aujourd'hui lui envoya un ambassadeur, qui vint jusqu'à Nice en Provence, mais le Roi ne voulut pas l'entendre ni qu'il approchât plus près. L'ambassadeur apportait une liste de reliques, qui étaient encore à Constantinople entre les mains du Turc ; il les proposait au Roi, avec une grande somme d'argent chaque année, à condition que le Roi voulût faire surveiller le frère du Turc, qui était dans ce royaume entre les mains des chevaliers de Rhodes. À présent il est à Rome entre les mains du pape<sup>5</sup>.*

*Grâce à tout ce qu'on vient de dire, on peut comprendre l'intelligence et la grandeur de notre Roi, le respect et l'honneur qu'on lui porta dans le monde ; on voit comment dévotion et religion étaient employées pour lui allonger la vie, dans l'ordre spirituel comme dans le temporel. Cependant rien n'y fit, et il fallut qu'il passât là où tous les autres sont passés. Dieu*

---

1. *Entre le Dauphin et Marguerite d'Autriche.*

---

2. *Au moment où Comynes rédige cette partie de ses Mémoires, c'est-à-dire entre 1489 et 1491.*

---

3. *Sixte IV, mort en 1484.*

---

4. *Linge posé sur la nappe de l'autel pour accomplir le rite de l'eucharistie.*

---

5. *Djem ou Zizim, jeune frère de Bazajet II, vaincu par ce dernier dans la lutte qui les opposa à la mort de leur père pour l'accession au trône, se réfugia un temps à Rhodes sous le contrôle des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis dans le royaume de France de 1483 à 1488, toujours sous la garde des Hospitaliers, avant d'être transféré à Rome.*

---

6. *Galéas Marie Sforza (Galeazzo Maria Sforza), duc de Milan de 1466 à 1476.*

*lui fit une grâce, car, alors qu'il l'avait fait naître plus sage, plus libéral et plus vertueux sous tous rapports que les princes régnants de son temps, ennemis ou voisins, de même qu'il les surpassait en toutes choses, de même vécut-il plus longtemps qu'eux, mais pas de beaucoup, car le duc de Bourgogne Charles, la duchesse d'Autriche sa fille, le roi Édouard et le duc Galéas de Milan<sup>6</sup>, le roi Jean d'Aragon, tous ceux-là étaient morts peu d'années auparavant. De la duchesse d'Autriche, du roi Édouard et de lui, il n'y avait rien à dire : en tous il y avait du bien et du mal, car ils étaient hommes. Mais sans user de flatterie, il y avait en lui vraiment beaucoup plus de traits propres à l'office de roi et de prince que chez les autres. Je les ai presque tous vus, aussi je n'invente rien.*

---

PHILIPPE DE COMMYNES, *MÉMOIRES*, TRAD. J. BLANCHARD, PARIS, 2004, P. 470-72 (LIVRE VI, CHAPITRE 9).

85 copies ont été corrigées soit onze de plus qu'en 2019, ce qui établit un nouveau record par rapport à celui de 2013 (81), loin devant les basses eaux de certaines années récentes (62 en 2018, 69 en 2016, 66 en 2015, 65 en 2014). La moyenne des notes s'établit en revanche à 9,13, inférieure d'un point voire davantage à 2018 (10,13 [dissertation]) et 2019 (10,42 [dissertation]). La réapparition du commentaire de texte, exercice présumé difficile, après deux ans de dissertation n'explique pas cette baisse, puisque la moyenne s'établissait à 10,93 en 2017 et à 10,05 en 2015, années de commentaire.

Le nombre de copies notées en dessous de 10 est supérieur à la moitié de l'effectif (45, soit 52,9 %), dépassant nettement celui des années précédentes (41,9 % en 2019, 43,5 % en 2018, 42,4 % en 2016). Pas moins de 24 copies (28 %) ont mérité moins de 7 (pour une fourchette de 0 à 6). Le contingent des médiocres est à peine inférieur, avec 21 copies notées de 7 à 9 (24,7 %). La part des copies notées 14 ou plus est de 11,7 % (dix copies), très inférieur au pic de 2019 (20,2 %) et de manière générale aux années antérieures. La médiane de l'ensemble des notes relevées se situe à 9. Les notes le plus souvent attribuées sont 12 et 13 (respectivement 9 et 10 copies). Le nombre de très bonnes copies est faible : quatre ont reçu la note de 15 (six en en 2019 pour un effectif inférieur), une celle de 16, une autre – pour la première fois depuis 2016 – celle de 18. Trois d'entre elles sont celles de candidats admis au concours.

Le texte proposé, extrait de Commynes, ne pouvait surprendre et n'a pas surpris, donnant matière à des copies parfois très fournies (jusqu'à 18 pages). Le mot « monde » dans le titre, repris du passage choisi, incitait à envisager de manière large la notion de voisinage, comme le fait Commynes lui-même et comme y invitait la lettre de cadrage du programme. Le texte ne présentait aucune difficulté de compréhension, ce qui laissait peu de place au simple exercice de paraphrase. Le sujet imposait d'avoir une bonne connaissance du contexte et du cadre événementiel, de la personnalité de Louis XI et des pratiques diplomatiques. Le texte incitait non seulement à centrer le propos sur la politique de Louis XI, mais à faire le point sur l'histoire des relations avec tel ou tel, du moins en se limitant à ce qui permettait d'expliquer la situation pendant le règne et à la mort du roi. Ces retours en arrière ne devaient pas pour autant remonter aux temps mérovingiens, comme ce fut parfois le cas dans des copies peu éloquentes sur la période considérée. Si ces éléments étaient bien présents dans la plupart des copies, c'est leur degré d'approfondissement et leur agencement qui a naturellement fait la différence. La majorité des plans comprenait une partie passant en revue les frontières et les alliances du royaume, une autre au souverain, à sa manière d'agir, à sa dévotion. Une troisième fut plus diverse, qui insistait sur les silences et les biais de la présentation de Commynes, qui insistait au contraire sur l'éclatante supériorité du royaume, qui encore déviait vers un portrait du prince quelque peu extérieur au sujet et au programme. Les meilleures copies ont été celles qui ont su apprécier la manière dont Commynes traite la question anglaise, celle de l'Empire, celle du Turc et ne pas se contenter de généralités trop évidentes sur la diplomatie – sur ce dernier point, des manuels récents ont été généralement bien exploités. Bien que rares, des copies ont fait état de connaissances assez précises sur les relations avec l'Italie et en ont bien perçu les enjeux. Quant à la situation de la péninsule ibérique, elle a donné lieu à bien des confusions et, à part quelques exceptions, est restée mal connue. Le passage en revue que fait l'auteur incitait à « dérouler » des fiches, ce qui n'a pas manqué ; encore fallait-il ordonner le propos, hiérarchiser, relever les points communs et les différences entre la position des « voisins » du royaume de France et la manière dont ils furent traités. Commynes lui-même n'était pas inconnu à beaucoup, qui purent aller au-delà de la lapalissade « un chroniqueur de la fin du xv<sup>e</sup> siècle », en évoquant notamment ses états de service à la cour de Bourgogne. Tous n'ont pas su, en revanche, échapper au défaut

d'appréciation de la chronologie, consistant pour les uns à faire de Louis XI un aboutissement (un « résultat de l'histoire »), ce qui permettait de remonter aux calendes et de ne rien dire de Louis XI lui-même ; pour les autres un précurseur de la modernité qu'il ne faudrait juger qu'à l'aune de Machiavel. Il reste que des ignorances étaient inattendues. Par exemple, les dates de la mort de Louis XI ou de la prise de Constantinople, l'identité de Marguerite d'Autriche, au mieux considérée comme la fille de Charles le Téméraire, et plus généralement le destin de ce dernier ne faisaient pas partie des connaissances acquises par tous et toutes.

Chaque édition du concours est l'occasion de relever des défauts d'expression, de confusions et des perles. Il est ici question de « Charles V le Fou », là du « mythe de la Sainte Ampoule élaboré par Grégoire de Tours », ailleurs de la « percolation » que représente un mariage princier, de la « perpétration » des alliances d'un siècle à l'autre, du « manque de partialité » de Commynes, etc. Au rang des néologismes et impropriétés, « autonomisation » est toujours en bonne place, de même que l'emploi transitif du verbe « initier ».

### 3. HISTOIRE MODERNE

**Programme :** La famille en France (1515-1815).

**Sujet :** Hériter (France, 1515-1815).

Les conditions particulières de l'année universitaire 2019-2020 ont globalement été mises à profit par les candidats. Le niveau général des prestations écrites est clairement meilleur que celui des concours précédents, et le jury s'en réjouit très sincèrement. Dans l'ensemble, les candidats et candidates ont en effet montré une bonne connaissance de la question et une capacité à bien poser une problématique et à mener convenablement leur développement. Une réelle attention a été portée à la construction et à l'orthographe : ces efforts méritent d'être soulignés. À l'inverse, les copies présentant des lacunes importantes ont été l'exception. Ainsi peut-on juger que la préparation au concours a été globalement conforme aux attentes du jury, qui souhaite vivement que cette évolution se confirme dans les années à venir.

*Jury :* M<sup>me</sup> Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand HAAN, maître de conférences à Sorbonne Université.

Les sujets de dissertation posés à l'écrit embrassent toujours de larges pans de la question au programme et engagent autant à la réflexion qu'à la synthèse. Celui qui a été donné en 2020 ne fait pas exception : il était vaste sans engager à une évocation générale de l'histoire de la famille en France à l'époque moderne.

Dans l'introduction, qui a pour fonction première de définir le sens du sujet et de tracer ses contours, on attendait une définition claire et complète des phénomènes étudiés. Un des défauts récurrents est de donner une part trop importante à l'héritage des biens matériels et aux régimes successoraux. Le sujet n'engage pas à cela : il faut au contraire prendre en compte l'ensemble des aspects de l'histoire des familles. Le second défaut, lié au premier, est de mentionner les diverses acceptions de ce qu'est un héritage à l'époque moderne et de ne pas le prendre pleinement en compte, voire de l'oublier dans le développement. Il s'agit autant de cohérence dans la construction d'un devoir que de cohérence intellectuelle. D'une manière générale, enfin, les divers acteurs concernés ne sont généralement pas évoqués assez nettement et de manière systématique. Tous ces aspects de définition d'un sujet – thèmes jugés pertinents, acteurs, dimension géographique, échelles, évolutions chronologiques – doivent être abordés de front.

Ainsi, une définition précise était attendue : qui hérite ? De quoi hérite-t-on ? Quelles sont l'importance et même la force de l'héritage, quel qu'il soit ? Il est bien clair que l'héritage ne se borne pas aux seuls éléments matériels et que tout ce qui relevait du culturel, du spirituel, des solidarités devait être pris en compte. Le sujet portant sur l'ensemble de la période, il était également important de définir quels changements se sont opérés au moment de la Révolution et de quelle manière ils ont été reçus, sans nécessairement leur consacrer une partie entière, ce qui semble excessif au regard de l'économie du sujet. Le jury rappelle, enfin, que la problématique attendue dans l'introduction, souvent trop vite expédiée comme une corvée rhétorique, ne doit pas se limiter à une redite plus ou moins développée du sujet à la forme interrogative. Il attend des candidats qu'ils fassent preuve de leur capacité à déployer conceptuellement le sujet qui leur est proposé et à le mettre dans un véritable mouvement de réflexion annonciateur d'une démonstration.

Le cœur de la démonstration, le développement, mérite d'être dense : les copies dont les notes se situent au-dessus de 10/20 avoisinent la douzaine de

pages. L'ampleur du propos et la richesse doivent être de mise. Certaines copies se concentrent sur l'analyse des régimes successoraux, soit une première partie pour les XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, et la dernière partie consacrée aux changements profonds intervenus au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Une approche trop strictement juridique et structurelle s'avère trop limitée. De même, il n'est pas justifié d'accorder une importance démesurée à la noblesse et aux souverains – dont les successions sont considérées parfois comme des cas exemplaires. Le sujet embrasse l'ensemble de la société. L'une des difficultés était en effet de ne pas tomber dans des généralisations hâtives. Il y a en effet des différences qui sont fonction des zones géographiques, de l'appartenance sociale ou professionnelle, du sexe, du rang de naissance (aîné/aînée ou cadet/cadette), de la situation matrimoniale (on peut penser ici aux veuves qui héritent du métier de leur mari) et de l'habitat (rural ou urbain). L'attachement à la terre et à la maison sont des éléments fondamentaux dans les sociétés anciennes. Il était donc essentiel de mettre en lumière la diversité et, dans la mesure du possible, de le faire à partir de l'étude de cas précis. Dans de nombreuses copies, par exemple, un développement sur l'héritage du prénom a permis de mesurer l'importance des réseaux familiaux, amicaux et professionnels.

Malgré tout, le jury est surpris, d'année en année, de constater que les candidats proposent un volume de connaissance souvent assez égal et homogène. On ne saurait trop les engager, outre la lecture d'ouvrages de synthèse et de manuels qui constituent le socle de leur préparation, d'enrichir individuellement leurs connaissances de cas de figures précis, exemplaires et suggestifs, et ce grâce à des chapitres d'ouvrages ou des contributions courtes. Ils doivent se constituer une réserve d'exemples et de cas d'étude susceptibles d'être invoqués à l'appui de leur réflexion et de venir nourrir un propos synthétique. Faute de quoi, le développement est trop désincarné : en l'occurrence, mettre en rapport les régimes successoraux et leur traduction dans des cas de figure spécifiques qui les mettent à l'épreuve était des plus pertinents. Le jury rappelle, à ce propos, que chaque exemple donné doit être, autant que nécessaire pour être pleinement appréciable, situé dans l'espace et le temps : trop souvent, les candidats mentionnent des noms sans se donner la peine de préciser de qui il s'agit ou à quelle époque ils renvoient.

Outre les capacités de synthèse et la qualité des exemples, ce qui explique l'écart des notes entre les copies est la capacité à aborder un sujet de manière critique. Ainsi est-il bon, comme l'ont fait certains candidats de mettre en question la force et les limites de ce qui est acquis du fait de l'appartenance à une

famille et à un lignage. En d'autres termes, se demander en quelque sorte si la société française d'ancien français est une société d'héritiers.

Les membres du jury n'attendaient pas un plan particulier pour traiter la question, mais ils souhaitaient que les candidats fassent preuve de leur capacité à réfléchir, à bâtir un plan et à mettre en valeur les spécificités régionales, sociales, selon le sexe et la place au sein de la famille.

## 4. VERSION LATINE

*Aristippus philosophus Socraticus, naufragio cum eiectus ad Rhodien-  
sium litus animaduertisset geometrica schemata descripta, exclamauisse  
ad comites ita dicitur : « bene speremus ! Hominum enim uestigia uideo ».  
Statimque in oppidum Rhodum contendit et recta gymnasium deuenit,  
ibique de philosophia disputans muneribus est donatus, ut non tantum  
se ornaret, sed etiam eis, qui una fuerunt, et uestitum et cetera quae  
opus essent ad uictum praestaret. Cum autem eius comites in patriam  
reuerti uoluissent interrogarentque eum, quidnam uellet domum renun-  
tiani, tunc ita mandauit dicere : eiusmodi possessiones et uiatica liberis  
oportere parari quae etiam e naufragio una possent enatare. Namque  
ea uera praesidia sunt uitae, quibus neque fortunae tempestas iniqua  
neque publicarum rerum mutatio neque belli uastatio potest nocere. Non  
minus eam sententiam augendo Theophrastus, hortando doctos potius  
esse quam pecuniae confidentes, ita ponit : doctum ex omnibus solum ne-  
que in alienis locis peregrinum neque amissis familiaribus et necessariis  
inopem amicorum, sed in omni ciuitate esse ciuem difficilesque fortunae  
sine timore posse despiciere casus ; at qui, non doctrinarum, sed felicitatis  
praesidiis putaret se esse uallatum, labidis itineribus uadentem non  
stabili, sed infirma conflictari uita. Epicurus uero non dissimiliter ait :  
pauca sapientibus fortunam tribuere ; quae autem maxima et necessaria  
sunt animi mentisque cogitationibus gubernari. Haec ita etiam plures  
philosophi dixerunt.*

---

VITRUBE, *DE ARCHITECTURA*, LIVRE VI.

*Jury*: M. Guillaume BONNET,  
professeur à l'Université de Bourgogne ;  
M<sup>me</sup> Pascale BOURGAIN, directrice  
d'études émérite à l'École nationale des  
chartes ; M. Benjamin GOLDLUST,  
professeur à l'Université de Franche-  
Comté.

Cette année, le jury de version latine avait choisi de proposer aux candidats un texte de Vitruve qui est, à dire vrai, assez peu représentatif de l'ensemble de l'œuvre de ce grand auteur technique. De fait, le sujet de version du millésime 2020, qui constitue le début de la préface du livre VI du *De architectura*, ne comportait absolument aucun élément technique ; il s'agissait d'une réflexion générale présentant la thèse du philosophe Aristippe, disciple de Socrate (et non, d'ailleurs, du philosophe Aristippus Socraticus, comme l'ont pensé maints candidats ...), selon laquelle c'est en nous-mêmes qu'il convient de trouver les ressources pour faire face aux coups du sort : bref rien, dans le contenu de ce texte, qui fût de nature à déconcerter ou à troubler les candidats qui sont en principe habitués à lire ce genre de textes d'idées.

Pour autant, ce passage était grammaticalement sélectif et, compte tenu des spécificités exceptionnelles du concours 2020 et de la suppression de l'oral en raison du contexte sanitaire, le jury avait été – sans le savoir alors... – assez bien inspiré en faisant le choix de ce sujet qui, entre le moment où il fut retenu et celui où les candidats composèrent, changea de statut pour devenir la seule épreuve de traduction du latin en français (parallèlement au maintien de l'épreuve écrite de thème latin, fort heureusement). En réalité, pour le jury, le départ fut très aisé entre les copies de qualité, apportant la preuve d'une connaissance solide, voire remarquable de la syntaxe latine (malgré quelques légers flottements sur le lexique, éventuellement), et les autres, d'autant que, cette année, les copies les plus faibles furent plus nombreuses et plus mauvaises que lors des sessions précédentes.

Venons-en à présent au détail du texte. Dans la première phrase, l'ordre des mots a gêné certains candidats, en particulier s'agissant du retardement de la conjonction de subordination *cum*, qui est pourtant des plus classiques et doit être imité en thème, lorsque le sujet de la subordonnée et celui de la principale sont les mêmes ; mais c'est surtout sur la construction, pourtant très fluide, avec le passif personnel *dicitur* suivi de l'infinitif parfait *exclamauisse*, qu'ont achoppé les moins aguerris, ainsi que sur les modes des verbes : en particulier, dans l'exclamation *bene speremus*, le subjonctif (d'exhortation ou d'ordre) n'a pas été identifié dans maints cas, malgré la ponctuation (!) et la présence de l'infinitif *exclamauisse*. S'agissant du vocabulaire, le génitif pluriel *Rhodiensium* a été parfois dérivé de *Rhodanus* (le Rhône), ce qui est évidemment impossible ; en revanche, l'expression *geometrica schemata descripta* (« des figures géométriques tracées ») a le plus souvent

été comprise à peu près correctement. Le début de la longue phrase suivante a montré quelques flottements de vocabulaire (en particulier s'agissant du sens de *pergit*) ; en revanche, la séquence allant de *ibique* à *praestaret* a posé bien des difficultés aux candidats les plus fragiles en syntaxe. Le premier problème est venu de la construction *muneribus est donatus* (et de la méconnaissance, pour certains, du sens de *munus*) qui, si elle n'était pas correctement analysée, rendait difficile la bonne compréhension de la finale qui suivait et qui était solidement charpentée par un balancement binaire en *non tantum ... sed etiam*. À cela s'est ajouté, pour plusieurs candidats, l'ignorance du sens de l'adverbe *una* (pris parfois pour un adjectif féminin, sans que l'on sache quel substantif il serait venu qualifier...), du substantif *uestitus* et surtout du verbe *praestaret* qui est, il est vrai, polysémique, mais qui signifiait ici, sans hésitation possible, « fournir » et ne pouvait exprimer quelque forme de supériorité que ce soit. Ces difficultés mises bout à bout ont donné lieu, dans les copies les plus faibles, à une traduction n'ayant absolument aucun rapport avec le texte de Vitruve... Dans la phrase suivante, les principales erreurs ont porté sur l'analyse de *reueriti* (qui a suscité des contre-sens d'identification), sur l'interrogative indirecte *quidnam uellet domum renuntiarī* (où *uellet* a, étrangement, été parfois mal analysé et où la voix passive a, une fois de plus, posé des difficultés s'agissant de *renuntiarī*), et surtout sur le bref passage au discours indirect rapportant les paroles du philosophe, avec des soucis ponctuels d'ordre lexical, sur *uiatica* (pourtant presque transparent et aisément compréhensible à partir de *uia*), à nouveau sur *una* et sur *enatare* (la racine de *no*, *nare*, « nager », dont *nato* est le fréquentatif, aurait dû aider les candidats) et des problèmes plus lourds d'ordre syntaxique pour l'identification de la construction avec l'impersonnel *oportere* suivi d'une infinitive (« <il disait> qu'il fallait que soient préparées des provisions de route ... ») et de la relative au subjonctif (avec une valeur consécutive qu'il convenait de rendre) *quae possent enatare*. Concernant la compréhension de *liberis*, qui désigne probablement les enfants plutôt que les hommes libres, le jury a été ouvert et accepté les deux interprétations, qui étaient possibles grammaticalement et envisageables sémantiquement.

La courte phrase suivante, qui ne comportait certes qu'une proposition relative, n'a guère posé de difficultés sinon, localement, de lexique. En revanche, l'analyse se compliquait par la suite dans la phrase débutant par *non minus eam sententiam augendo Theophrastus*, surenchère quelque peu elliptique, il est vrai, dans

laquelle il convenait de suppléer un verbe pour obtenir un mot à mot satisfaisant, par exemple « Théophraste <n'en pense> pas moins ou <ne va pas> moins loin... ». À cela s'ajoutaient, en premier lieu, l'identification des deux gérondifs à l'ablatif, *augendo*, suivi d'un simple COD (*eam sententiam*), et *hortando*, introduisant une proposition infinitive impersonnelle, d'où l'omission d'un sujet exprimé (« exhortant à être sage plutôt qu'à se fier à l'argent », où *doctos* et *pecuniae confidentes* sont les attributs de ce sujet – au pluriel, en raison de la valeur générale du propos – non exprimé (qui aurait pu être, par exemple, *homines*), et, en second lieu, un long passage au discours indirect introduit par *ita ponit*. Cette séquence rapportée avait pour sujet *doctum*, adjectif substantivé signifiant « le sage », dont le philosophe entend ici mettre en lumière la spécificité exceptionnelle (*solum ex omnibus*) : la faculté de n'être jamais dépourvu d'amis (*inopem amicorum*), y compris à l'étranger (*neque in alienis locis peregrinum*) et après avoir perdu les membres de sa famille et ses proches (*amissis familiaribus et necessariis*, ablatif absolu à valeur hypothétique ou temporelle, qui vient renforcer le caractère hors norme du sage – attention au sens des substantifs !), mais d'être, au contraire, citoyen de chaque cité (*sed in omni ciuitate esse ciuem*) et de pouvoir mépriser (*despicere* = mot à mot « regarder de haut ») les coups du sort. Dans la fin de la phrase, de nombreux candidats ont eu du mal à comprendre que le sujet de la séquence était la proposition relative introduite par le relatif sans antécédent *qui* (*putaret se praesidiis uallatum esse...* : « mais celui qui penserait qu'il est retranché derrière les protections de ... et non de... »), que *uadentem* était apposé au *se*, sujet de l'infinitive introduite par le verbe d'opinion *putaret*, et que le verbe de cette relative en fonction de sujet était *conflictari* (dont le sens a souvent été mal compris, malgré la racine transparente du verbe). D'où de très nombreuses erreurs de construction dans ce passage, qui s'est avéré très discriminant. La fin du texte, avec des phrases beaucoup plus courtes, semblait plus simple, quoiqu'elle comportât à nouveau des paroles rapportées. Elle a pourtant donné lieu à un bon nombre de francs contre-sens de construction de la part des candidats n'ayant pas compris que, dans le discours indirect suivant *ait*, *pauca* était le COD antéposé de *tribuere*, dont le sujet est évidemment *fortunam*, et que la relative *quae autem maxima et necessaria sunt* constitue un autre sujet, dans le discours indirect, dont le verbe est *gubernari*. D'une manière générale, le jury invite les candidats à revoir systématiquement les règles du discours indirect qui ne sont pas assez maîtrisées.

Les 83 copies corrigées cette année ont été notées de 19,5 à 0,5, avec une moyenne de 8,72 pour l'ensemble de l'épreuve, ce qui est en deçà de la moyenne de l'an dernier, que l'on dépasse cependant si l'on ne tient pas compte des dix copies – ce qui est plus que d'ordinaire – notées entre 1,5 et 0,5. C'est donc surtout le nombre plus important de copies presque nulles qui explique la moyenne. Dix-neuf copies, notées de 5,5 à 2, révèlent de très grosses et très nombreuses lacunes. Quatorze copies ont été notées de 8 à 6, neuf copies sont autour de la moyenne (de 8,5 à 10), et six copies sont entre 10,5 et 12. Une série de 25 copies ont été satisfaisantes (avec une note comprise entre 12,5 et 19,5), dont un excellent peloton de tête de 13 copies à 16 et plus, où l'on s'est plu à distinguer une très remarquable copie.

## 5. THÈME LATIN

*On est surpris d'abord quand on voit dans les auteurs anciens qu'il n'y avait aucune ville, si antique qu'elle pût être, qui ne prétendit savoir le nom de son fondateur et la date de sa fondation. C'est qu'une ville ne pouvait pas perdre le souvenir de la cérémonie sainte qui avait marqué sa naissance ; car chaque année elle en célébrait l'anniversaire par un sacrifice. Athènes, aussi bien que Rome, fêtait son jour natal.*

*Il arrivait souvent que des colons ou des conquérants s'établissaient dans une ville déjà bâtie. Ils n'avaient pas de maisons à construire, car rien ne s'opposait à ce qu'ils occupassent celles des vaincus. Mais ils avaient à accomplir la cérémonie de la fondation, c'est-à-dire à poser leur propre foyer et à fixer dans leur nouvelle demeure leurs dieux nationaux. C'est pour cela qu'on lit dans Thucydide et dans Hérodote que les Doriens fondèrent Sparte et les Ioniens Milet, quoique les deux peuples eussent trouvé ces villes toutes bâties et déjà fort anciennes.*

*Ces usages nous disent clairement ce que c'était qu'une ville dans la pensée des anciens. Entourée d'une enceinte sacrée et s'étendant autour d'un autel, elle était le domicile religieux qui recevait les dieux et les hommes de la cité.*

---

FUSTEL DE COULANGES, *LA CITÉ ANTIQUE*.

Jury: M<sup>me</sup> Elsa MARGUIN-HAMON, directrice de la recherche, chargée de cours à l'École nationale des chartes ; M. Bruno POULLE, professeur à l'Université de Franche-Comté.

Le texte proposé cette année était un extrait de l'œuvre majeure de Fustel de Coulanges, *La cité antique*, où ce savant insistait sur le caractère religieux des fondations de villes antiques. La langue très classique de cet auteur et la date peu ancienne de son livre ne devaient pas induire de difficultés majeures de compréhension. 69 candidats ont passé l'épreuve de thème latin ; trois copies seulement étaient incomplètes : comme les lacunes se situaient à la fin du texte, nous supposons que le temps limité les a gênés. Il convient que les candidats sachent gérer la durée de l'épreuve ; mais il est vrai que les conditions particulières (le confinement) dans lesquelles se sont passés les derniers mois de l'année de préparation ont pu nuire à un tel entraînement au temps limité.

Les notes s'étagaient de 0,5 à 19,5 ; la moyenne se situait à 8,2 sur 20, soit un point au-dessous de celle de l'année précédente. Cette baisse doit être interprétée, principalement, comme le résultat (là encore) des difficultés qu'ont eues les candidats à se préparer à une épreuve qui a été décalée de deux mois. L'écart-type était de 4,9 (en 2019, il était de 4,8), c'est-à-dire que les notes étaient tout aussi réparties sur l'échelle de notation que l'année précédente : le jury n'a donc pas sous-noté (au point de baisser la moyenne), mais le nombre des copies catastrophiques s'est malheureusement accru.

Néanmoins, il y avait cinq copies, véritablement excellentes, qui ont été notées de 18 à 19,5 : le jury a eu la satisfaction de retrouver trois de ces cinq candidats parmi les reçus, tandis que les deux autres sont sur la liste supplémentaire. Du reste, la moyenne des huit candidats reçus qui avaient choisi l'épreuve de thème latin (les quatre autres reçus ayant préféré la version grecque) est de 15 sur 20.

Une des difficultés du texte proposé résidait dans le lexique : Fustel de Coulanges utilisait à plusieurs reprises le mot de « fondation » (et ses synonymes) : la traduction de ce mot par le latin *fundamentum* ou *fundationes* faisait contresens, car le latin désigne par là les substructions d'un édifice, et non pas l'acte de fonder une ville. Dans ce cas comme dans d'autres, une fois de plus, on constate un mauvais usage du dictionnaire français-latin : les candidats ont une trop grande tendance à s'en remettre, sans discernement, à ce dictionnaire qui ne devrait servir que d'aide-mémoire. Une autre faute trop fréquente portait sur les temps des verbes ; si les candidats ont fait (en général) attention à la concordance des temps

en latin, ils ont traduit les verbes principaux (qui étaient généralement à l'imparfait dans le texte) par n'importe quel temps de l'indicatif – et l'on s'abstiendra ici de revenir sur quelques très laids barbarismes conjuguant l'auxiliaire être, au parfait ou au plus que parfait, avec un participe passé pour former un passif parfait ou plus-que-parfait. Enfin, au rayon des horreurs qui coûtent cher, on retrouve les barbarismes \*temporem, \*nominem et \*potebat qui sont décidément indémodables.

Dans la première phrase, si la traduction de « on », difficulté pourtant classique du thème latin, a posé des problèmes à certains, ceux qui ont traduit « on voit » par le verbe *legere*, plutôt que par un pluriel *videre* ont, nous semble-t-il, eu raison. Mais il est surprenant que de trop nombreuses copies n'aient trouvé aucune tournure pour traduire la concession « si antique qu'elle pût être ». L'expression « c'est qu'une ville... » a donné lieu à de nombreuses maladroites, alors qu'une simple conjonction de coordination (*nam, etenim*) pouvait suffire. Quelques copies, peu nombreuses heureusement, s'obstinent à mettre *enim* ou *autem* en première position dans la phrase, faute qui révèle une ignorance abyssale du latin ! A la fin du premier paragraphe, d'assez nombreux candidats ont judicieusement rendu « Athènes » et « Rome » par *Athenienses* et *Romani* ; mais d'autres ont oublié qu'*Athenae* est un pluriel...

Le mot « souvent » au début du second paragraphe a souvent été oublié. Dans de nombreuses copies, la proposition « ils n'avaient pas de maisons à construire » a été rendue bien trop littéralement, en s'achevant par un infinitif incongru qui transformait l'expression en non-sens ; en revanche, le verbe d'empêchement (« rien ne s'opposait à ce qu'ils occupassent ») a été en général bien rendu, même si l'imparfait du subjonctif français a dû laisser perplexes certains candidats qui ont tenté quelques contorsions morphologiques. Dans la phrase suivante, une difficulté résidait dans les possessifs : si « leur propre foyer » appartenait bien au sujet (c'était l'occasion de se servir de la place de l'adjectif possessif réfléchi *suus*, en le renforçant, au besoin, d'un élégant *ipsorum*), « fixer dans leur nouvelle demeure leurs dieux nationaux » a donné lieu à des interprétations incertaines (demeure des dieux, mais peut-être aussi demeure des colons) sur lesquelles le jury a été indulgent ; mais ceux qui esquaivaient la difficulté en omettant de traduire les possessifs ont été pénalisés. La dernière phrase de ce paragraphe réunissait six noms propres, qui ont donné lieu à des barbarismes ou des impropriétés qui

auraient pu être facilement évités par une simple vérification dans le dictionnaire de version : rappelons que celui-ci est un bien meilleur allié du candidat que le dictionnaire français-latin.

Dans le dernier paragraphe, il a été un peu décevant de voir que certains candidats ignoraient l'existence de l'interrogation indirecte au moment de traduire « nous disent... ce que c'était qu'une ville ». Les mots « entourée » et « s'étendant » ont aussi causé de nombreuses catastrophes, alors qu'il est simple de traduire des participes apposés par une subordonnée, à condition de ne pas se tromper sur leur nuance.

Au total, le texte proposé n'offrait pas d'autres difficultés grammaticales que celles qu'une connaissance élémentaire du latin permet de résoudre presque machinalement. En revanche, il convenait d'être attentif au choix des mots latins pour rendre les nombreux synonymes utilisés par Fustel ; et, sur ce plan, beaucoup de candidats se sont montrés paresseux ou maladroits. Les meilleures copies ont su joindre à l'indispensable correction grammaticale une finesse dans l'emploi des mots qui témoigne de leur aisance dans la langue latine.

## 6. VERSION GRECQUE

### LE CHOIX DE VIE DE SOCRATE

Ἴσως ἂν οὖν δόξειεν ἄτοπον εἶναι ὅτι δὴ ἐγὼ ἰδίᾳ μὲν ταῦτα συμβουλευῶ περιῶν καὶ πολυπραγμονῶ, δημοσίᾳ δὲ οὐ τολμῶ ἀναβαίνων εἰς τὸ πλῆθος τὸ ὑμέτερον συμβουλευεῖν τῇ πόλει. Τούτου δὲ αἰτίον ἔστιν ὃ ὑμεῖς ἐμοῦ πολλάκις ἀκηκόατε πολλαχοῦ λέγοντος, ὅτι μοι βεῖον τι καὶ δαιμόνιον γίνυται, [φωνή,] ὃ δὴ καὶ ἐν τῇ γραφῇ ἐπικωμῶδῶν Μέλητος ἐγράψατο. Ἐμοὶ δὲ τοῦτ' ἔστιν ἐκ παιδὸς ἀρξάμενον, φωνή τις γιγνομένη, ἣ, ὅταν γένηται, ἀεὶ ἀποτρέπει με τούτου ὃ ἂν μέλλω πράττειν, προτρέπει δὲ οὐποτε. Τοῦτ' ἔστιν ὃ μοι ἐναντιοῦται τὰ πολιτικά πράττειν. Καὶ παγκάλως γέ μοι δοκεῖ ἐναντιοσθαί· εἰ γὰρ ἴοιτε, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· εἰ ἐγὼ πάλα ἐπεχείρησα πράττειν τὰ πολιτικά πράγματα, πάλα ἂν ἀπολώλῃ καὶ οὔτ' ἂν ὑμᾶς ὠφελήκη οὐδὲν οὔτ' ἂν ἔμαυτόν. Καὶ μοι μὴ ἄχθεσθε λέγοντι τάλῃθῃ· οὐ γὰρ ἔστιν ὅστις ἀνθρώπων σωθήσεται οὔτε ὑμῖν οὔτε ἄλλῃ πλῆθει οὐδ' ἐνὶ γησίως ἐναντιούμενος καὶ διακωλύων πολλὰ ἄδικα καὶ παράνομα ἐν τῇ πόλει γίνεσθαι, ἀλλ' ἀναγκαῖον ἔστι τὸν τῷ ὄντι μαχούμενον ὑπὲρ τοῦ δικαίου, καὶ εἰ μέλλει ὀλίγον χρόνον σωθήσασθαι, ἰδιωτεύειν, ἀλλὰ μὴ δημοσιεύειν.

*Jury*: M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M<sup>me</sup> Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

La version proposée cette année aux candidats, intitulée « Le choix de vie de Socrate », était un extrait de l'*Apologie de Socrate* de Platon (31 c-32 a). Le jury a estimé que tous les étudiants connaissent le « démon » de Socrate et les circonstances de son procès, et qu'ils ne pouvaient être décontenancés par l'argumentation développée dans ce texte par le philosophe : son « démon » est la cause du choix de vie fondamental qui l'a détourné de la politique pour lui faire embrasser la vie philosophique, laquelle est un combat pour la justice. La lecture des copies a permis de vérifier la maîtrise de nombreux points de morphologie et de syntaxe, et la capacité de plusieurs candidats à restituer de façon satisfaisante les subtilités du raisonnement.

Socrate commence par évoquer une apparente étrangeté de son comportement. La particule οὖν placée au début de la première phrase prenait sens par rapport au contexte général du dialogue (Socrate s'est attaché aux Athéniens par la volonté des dieux pour prendre soin d'eux en les stimulant comme un taon), et les traducteurs lui ont généralement donné un sens restrictif, celui d'une correction (« toutefois »). La conduite de Socrate manifeste une ἀτοπία par le contraste qui existe entre ce qu'il fait comme simple particulier (ιδίᾳ) et son refus d'agir comme personnage public (δημοσίᾳ) en effectuant l'acte τυπικῆς qui consiste à monter à la tribune pour conseiller la Cité. Deux formes de conseil (συμβουλευεῖν) sont ainsi distinguées : « Sans doute (ἴσως) peut-il sembler (ἄν + optatif aoriste de δοκέω) toutefois (οὖν) étrange que (la proposition introduite par ὅτι est sujet), bien sûr (la particule δὴ signifie l'évidence d'une conduite connue de tous), moi, en privé (ιδίᾳ μὲν... à quoi répond plus loin δημοσίᾳ δὲ), je délivre ces conseils (ταῦτα συμβουλεύω) en allant çà et là (περιῶν participe présent de περιεῖμι, aller autour de, parcourir), et je me mêle de toutes sortes de choses (πολυπραγματῶ), tandis que, publiquement (δημοσίᾳ), je n'ose pas (οὐ τολμῶ, je n'ai pas l'audace), en montant [*scil.* à la tribune] devant le peuple que vous constituez (εἰς τὸ πλῆθος τὸ ὑμέτερον, c'est-à-dire devant l'Assemblée du peuple), conseiller la Cité ». Socrate poursuit en décrivant l'action de la voix démonique qui, depuis son enfance, se manifeste à lui pour le détourner à chaque fois de ce qu'il s'apprête à faire, sans jamais le pousser à agir : « La cause de ce comportement (τούτου renvoie à ce qui précède) est ce que vous, Athéniens (ὕμεῖς), m'avez maintes fois et en maints endroits (πολλάκις... πολλαχού) entendu dire (construction de ἀκούειν, parfait ἀκηκόατε, avec le génitif ἐμοῦ λέγοντος), à savoir que quelque chose de divin et de

démonique se manifeste à moi (*litt.* se produit pour moi, μοι... γίνεται), quelque chose que Méléτος a précisément mis en cause dans l'action intentée contre moi (έν τῇ γραφῇ... έγράψατο), en s'en moquant comme un auteur de comédie (έπικωμωδών). » Cette manifestation démonique est une « voix » (φωνή) qui remonte à l'enfance de Socrate et qui a la particularité d'être un empêchement, un frein qui le détourne de certaines actions, notamment d'un choix de vie fondamental tel qu'une carrière politique. La phrase exprime avec insistance la répétition : « Pour moi (έμοι en tête de phrase), c'est quelque chose qui a commencé (remarquer la tournure έστιν... άρξάμενον) depuis mon enfance (έκ παιδός), une sorte de voix qui se manifeste (*litt.* qui survient, γιγνομένη) et qui, à chaque fois qu'elle se manifeste (όταν + subjonctif aoriste marquant la répétition), me détourne toujours (άει = à chaque fois, dans tous les cas) de ce que je m'apprete à faire (à nouveau άν + subjonctif présent pour exprimer la répétition, et construction de μέλλω + infinitif présent), mais qui jamais ne me pousse à agir ». La première partie du texte prend fin avec une phrase de conclusion : « C'est cela qui s'oppose (έναντιούται + datif) à ce que je m'occupe des affaires de la Cité (τά πολιτικά πράττειν) », c'est-à-dire « à ce que je me mêle de politique ». Socrate poursuit alors en expliquant qu'il s'agit là d'une heureuse intervention de son démon. « Et c'est là, assurément (γνε), me semble-t-il (selon moi, μοι δοκεῖ), une opposition tout à fait heureuse (παγκάλως... έναντιούσθαι, *litt.* il me semble que [le signe démonique] s'oppose de façon tout à fait heureuse) ». L'argumentation de Socrate consiste à dire que, s'il s'était lancé dans la politique, il aurait rapidement trouvé la mort car son souci de la justice l'aurait opposé aux assemblées populaires, et que de ce fait il n'aurait pu être utile ni à lui-même ni aux Athéniens. La phrase comporte un irréel du passé : « Sachez-le bien en effet, Athéniens (ίστε impératif présent de οἶδα – la traduction par l'indicatif, possible également, a été acceptée) : si, moi, il y a longtemps, j'avais entrepris (πάλαι est lié à l'aoriste έπεχείρησα) de m'occuper des affaires de la Cité (de faire de la politique), il y a longtemps que j'aurais péri (irréel du passé άν άπολώλη, 1<sup>re</sup> personne du singulier du plus-que-parfait de άπόλλυμι, l'autre forme possible étant άπολώλειν), et je n'aurais été utile (ώφελήκη 1<sup>re</sup> personne du singulier du plus-que-parfait de ώφελέω) en rien (ούδέν) ni à vous ni à moi-même. » La suite de l'argument explique pour quelle raison coïncident l'intérêt bien compris des Athéniens (être incités à la justice par des paroles de vérité) et celui de Socrate (demeurer en vie), et il fallait bien analyser le système complexe des négations

composées qui, après une négation simple en tête de phrase (ού), se renforcent : « Et ne vous mettez pas en colère (impératif présent de ἀχθομαι construit avec le datif) contre moi si je vous dis des vérités (μοι... τάληθῆ λέγοντι) : il n'est en effet personne parmi les hommes (= il n'est en effet aucun homme) qui puisse conserver la vie (futur passif σωθήσεται), s'il s'oppose (έναντιούμενος apposé au sujet de σωθήσεται) avec générosité (γνησίως) soit à vous soit à toute autre assemblée populaire (οὔτε... οὔτε... οὐδενί), et s'il cherche à empêcher (διακωλύων) que ne se produisent (γίγνεσθαι) dans la Cité beaucoup d'actes injustes et contraires à la loi (πολλὰ ἄδικα καὶ παράνομα) ». Une forte opposition est ensuite marquée : « Mais (ἀλλά) il est nécessaire que (ἀναγκαῖόν ἐστι + proposition infinitive), si l'on combat (*litt.* celui qui combat) réellement (τῶ ὄντι) pour la justice (le sens de ὑπέρ + génitif doit être compris), et si l'on veut conserver la vie (construction régulière de μέλλει + infinitif futur σωθήσεσθαι) si peu de temps que ce soit (accusatif de durée, *litt.* pendant un peu de temps) – il est nécessaire que l'on reste simple particulier (ιδιωτεύειν), et que l'on n'agisse pas en homme public (δημοσιεύειν). »

Quatorze candidats ont composé, et le jury est, dans l'ensemble satisfait par la qualité de l'épreuve, dont la moyenne est de 12,45 sur 20. Si l'on excepte deux copies presque nulles (notées 0, 5 et 1), les douze autres se répartissent entre 10 et 19 sur 20. Un premier groupe de quatre copies a été noté de 17 à 19 sur 20. Un second groupe de six copies se situe entre 13 et 15. Deux autres copies, plus faibles mais manifestant des connaissances, ont obtenu 10 et 10,5 sur 20.

## 7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

*Aldeburgh was the end of the line, but the train, as if reluctant to accept this, produced, as Rivers stepped down on to the platform, an amazing burst of steam. He stood, looking up and down, as the train's hissing subsided into grunts, and the steam cleared. Burns had promised to meet him, but his memory wasn't good, and, faced with the empty platform, Rivers was glad he had the address. But then, just as Rivers was resigning himself to finding the house on his own, Burns appeared, a tall, emaciated figure wearing a coat of stiff herringbone tweed that*

*Jury:* M<sup>me</sup> Marie de LA MURE, professeur au lycée Michelet, Vanves ; M<sup>me</sup> Emilia LE SEVEN, professeur agrégé de l'Université.

*reached almost to the ground. He'd obviously been running, and was out of breath. [...]*

*They came out of the station and began walking downhill, through the quiet cold fringes of the town, past the church, through streets of huddled houses, and out on to the front.*

*The sea was calm, almost inaudible, a toothless mouth mumbling pebbles in the darkness. Instead of walking along the path, Burns struck out across the shingle and Rivers followed, to where the tide had laid bare a thin strip of sand. The crunch and slither of shingle under their feet blotted out all other sounds. Rivers turned, and saw the bones of Burns's face gleaming in the moonlight. He wondered what he made of the tangles of barbed wire that ran along the beach, with only two narrow channels left for fishing boats and for the lifeboat to come and go. But Burns seemed not to see the wire.*

*They stood together at the water's edge, two black shadows on the pale shingle, and small waves creamed over at their feet. Then the moon came out from behind a bank of dark cloud, and the fishermen's huts, the boats lined up in two short rows behind the wire, and the heaped nets, cast shadows behind them almost as sharply edged as day.*

*They returned to the path and began walking along the terrace of houses, which here and there had gaps. Many of the houses were shuttered and had sandbags piled against the front doors. "The sea's been known to pay visits," Burns said, following the direction of Rivers's gaze. "I was here once when it flooded." [...]*

*They groped their way into the hall, closing the door carefully behind them before Burns switched on the light. His face, deeply shadowed from the unshaded bulb, peered anxiously at Rivers. "I expect you'd like to go upstairs," he said. He looked like a child trying to remember what it was that grown-ups said to newly arrived guests. He also looked, for the first time, deranged.*

---

PAT BARKER, *REGENERATION* (1991).

*Proposition de traduction :*

*Adleburgh était le terminus de la ligne, mais le train, comme s'il rechignait à s'y résoudre, produisit, au moment où Rivers descendait sur le quai, une formidable explosion de vapeur. L'homme resta là, promenant son regard le long du quai, tandis que les sifflements du train se calmaient pour n'être bientôt plus que des grognements et que la vapeur se dissipait. Burns avait promis de le retrouver, mais sa mémoire était défaillante. Ne voyant âme qui vive sur le quai de la gare, Rivers se réjouit d'avoir l'adresse. Mais juste au moment où il se résignait à partir seul à la recherche de la maison, Burns apparut, grande silhouette maigre portant un lourd manteau de tweed à chevrons qui touchait presque le sol. Il avait visiblement couru et était essoufflé.*

*Ils sortirent de la gare et se mirent à descendre la butte, traversèrent les abords silencieux et froids de la ville, dépassèrent l'église, empruntèrent des rues de maisons blotties les unes contre les autres, et débouchèrent sur le front de mer.*

*La mer était calme, presque inaudible, telle une bouche édentée qui mâchonne des galets dans le noir. Au lieu de suivre le sentier, Burns coupa par la plage de galets, Rivers lui emboîta le pas, et ils marchèrent jusqu'à l'endroit où la marée avait laissé découverte une mince bande de sable. Le bruit des galets qui glissaient et crissaient sous leurs pieds occultait tous les autres bruits. Rivers se retourna et vit le visage osseux de Burns qui luisait au clair de lune. Il se demanda ce que Burns pouvait penser de ces enchevêtrements de barbelés disposés le long de la plage, ne laissant dégagés que deux passages étroits pour que les bateaux de pêche et le canot de sauvetage puissent aller et venir. Mais Burns semblait ne pas les voir.*

*Ils restèrent au bord de l'eau, côte à côte, deux ombres noires sur les pâles galets, tandis que des vaguelettes écumaient à leurs pieds. Puis la lune émergea derrière un banc de nuages gris. Les cabines de pêcheurs, les bateaux alignés en deux courtes rangées derrière les barbelés et les filets de pêche empilés projetaient derrière eux des ombres aux bords presque aussi clairement dessinés que de jour.*

*Ils retournèrent sur le chemin et se mirent à longer la rangée de mai-*

*sons accolées les unes aux autres, parfois espacées. Beaucoup avaient les volets clos et des sacs de sable empilés devant la porte. « Les gens ici savent que la mer peut rentrer », dit Burns dont le regard suivait celui de Rivers. « J'étais là, une fois, quand il y a eu une inondation. » [...]*

*Ils avancèrent à tâtons dans le hall d'entrée, en faisant bien attention de refermer la porte derrière eux avant que Burns n'allume la lumière. Son visage, intensément creusé par l'ombre que produisait l'ampoule nue, scruta Rivers d'un air anxieux. « J'imagine que tu aimerais monter à l'étage » dit-il. On eût dit un enfant qui essayait de se souvenir de ce que les grandes personnes disent aux invités qui viennent d'arriver. Aussi, il avait l'air pour la première fois déséquilibré.*

L'épreuve de version de cette session proposait aux candidats de traduire un extrait du premier livre de la trilogie du roman historique *Regeneration* de Pat Barker, publié en 1991. Le roman, finaliste du Booker Prize, explore les expériences de la vie réelle des officiers de l'armée britannique pendant la première guerre mondiale. Le livre traite de la guerre comme voyage au bout de l'enfer, du pacifisme et de l'amitié. C'est également une exploration classique de la façon dont les traumatismes de la guerre ont brutalisé toute une génération de jeunes hommes. L'extrait se situe au début du chapitre 15 du premier livre et débute par la rencontre de Rivers, psychiatre dans l'armée, et de Burns, l'un de ses patients, à la gare d'Aldeburgh. Pour bien traduire l'extrait, il était impératif d'en cerner l'atmosphère particulière, le décor épuré, ainsi que le mouvement qui conduit les deux hommes vers leur destination finale.

Le récit retrace le trajet des deux hommes à travers la ville, puis jusqu'au front de mer, objet d'une longue description entre ombres et lumière. L'intérêt du texte résidait dans la description à la fois concrète et irréaliste entre la gare et la mer. Les candidats devaient donc d'abord identifier le contexte historique du texte – les barbelés sur la plage étaient un indice – et s'efforcer de visualiser mentalement la progression des deux hommes, leurs actions et leurs déplacements, puis cerner l'itinéraire des personnages et se représenter les différentes étapes du périple à pied. En effet, la visualisation des déplacements des personnages aurait permis aux candidats de mieux traduire le parcours de Rivers et de Burns jusqu'au front de mer, puis jusqu'à la maison, d'en avoir une première représentation mentale

pour en avoir ensuite une vision plus globale. Ce travail aurait ainsi permis de proposer notamment une traduction plus fluide du second paragraphe. Les deux protagonistes se déplacent, ce qui implique le recours à de nombreux verbes de mouvement et à des prépositions dont la valeur dynamique restait à déterminer. Pour les traduire, il convenait d'avoir recours aux procédés de transposition ou d'étoffement, ce que certains candidats n'ont malheureusement pas su faire.

Le texte proposé cette année était classique et dans la droite ligne des textes choisis les années antérieures. Le jury ne saurait trop insister auprès des futurs candidats sur la nécessité de lire attentivement le texte en tout premier lieu afin d'en saisir les enjeux du style. La difficulté résidait en effet dans les descriptions à la fois réalistes et métaphoriques des paysages (la mer qui mâchonne des galets, par exemple). Certains candidats ont manifestement été surpris par cet aspect du texte. Il était donc essentiel, avant de traduire, de s'imprégner du texte et de saisir son atmosphère. Ce temps de lecture attentive aurait permis à certains candidats d'éviter un certain nombre de faux-sens, contresens et non-sens qu'une traduction littérale pouvait occasionner. Il fallait dès le départ repérer les passages qui risquaient de poser problème, bien identifier le contexte factuel du texte ainsi que de tenter d'identifier la relation particulière entre les deux personnages.

Par ailleurs, si l'extrait comportait un certain nombre de difficultés lexicales et syntaxiques et pouvait être assez technique par endroits, ce dont le jury avait pleinement conscience, il était cependant attendu que les candidats maîtrisent les faux-amis courants tels que « platform », « station » ou « figure ». Cette méconnaissance a pu parfois conduire à des traductions quelque peu farfelues, « figure » étant traduit par « visage », le « visage » se retrouvant ainsi à porter le manteau de tweed. Le lexique du bruit - *hiss, grunt, crunch, slither* -, était de toute évidence trop peu maîtrisé et a donc entraîné un certain nombre de confusions. « Hiss » a par exemple été traduit par « haleter » ou « grincer ». L'expression « herringbone tweed » a très souvent posé problème et était méconnue de la plupart des candidats. Si le jury avait décidé de banaliser « herringbone » au moment de la correction, il tient néanmoins à saluer les candidats qui ont su contourner la difficulté et proposer une traduction logique de ce terme. À l'issue d'un travail d'analyse évident, certains candidats sont en effet parvenus à conclure que « herringbone » pouvait désigner ici soit un motif soit une couleur. D'autres candidats, ont tenté de déduire le sens de « herringbone » par un procédé de dérivation et ont abouti

au sens de « rapiécé », ou « usé ». Cependant, si le jury comprend la logique qui a guidé les candidats, la place de « herringbone » dans la suite d'adjectifs interdisait ce sens. Par ailleurs, le jury a été agréablement surpris de voir que de nombreux candidats avaient suivi les instructions du rapport de l'année dernière et avaient appris le vocabulaire vestimentaire. Cette année, la difficulté résidait surtout dans la connaissance du vocabulaire des sons et de la lumière.

En dehors du lexique, le point qui fut incontestablement problématique reste la maîtrise des temps. L'identification des temps et des aspects s'avère incontournable lorsque l'on traduit un texte. En effet, de trop nombreux candidats ne semblent toujours pas connaître les temps du récit ni leurs conjugaisons. La différence entre imparfait et passé simple semble méconnue et a donc entraîné de nombreuses erreurs. Pour faire le bon choix, il est important de se demander si l'événement a un caractère itératif ou s'il a une valeur unique et ponctuelle. De nombreuses erreurs dans la concordance des temps peut en effet affecter la logique du récit.

Le jury tient également à rappeler que l'orthographe n'est toujours pas suffisamment maîtrisée par certains candidats. La ponctuation a également souvent posé problème et est absolument indispensable à la respiration et au sens du texte. Il serait sans doute judicieux que les futurs candidats revoient les différentes règles de ponctuation.

Néanmoins, cette année encore, le jury a eu la satisfaction de constater que les meilleurs candidats ont su faire preuve d'une maîtrise des nuances de la langue anglaise ainsi que des techniques de traduction. Les traductions de qualité alliaient justesse d'expression, respect du texte source ainsi que précision lexicale et syntaxique. Le jury tient donc à féliciter les candidats qui ont su courageusement faire face aux difficultés posées par les passages les plus techniques et qui ont su faire preuve d'inventivité et d'audace pour aboutir à des traductions élégantes et idiomatiques. Cela signifie qu'un certain nombre de candidats ont de toute évidence consacré du temps à la préparation en amont et ont su tenir compte des conseils prodigués par leurs enseignants et par les rapports antérieurs. Nous ne pouvons qu'inciter les futurs candidats à poursuivre dans ce sens.

## 8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

### *DAS BAUHAUS IN WEIMAR*

Gropius begann mit großen Zielen: „Das Wichtigste für Alle aber bleibt selbstverständlich die Heranziehung starker lebendiger Persönlichkeiten. Wir dürfen nicht mit dem Mittelmäßigen beginnen [...]“. Es gelang ihm, Künstler für seine Schule zu gewinnen, die damals bereits klingvolle Namen in der modernen Kunstwelt hatten: Lyonel Feininger, Johannes Itten, Wassily Kandinsky, Paul Klee, László Moholy-Nagy, Georg Muche und Oskar Schlemmer. Fast alle hatten bis dahin noch nie gelehrt. Jetzt sollten sie als Bauhausmeister junge Studierende unterrichten.

Das traditionelle Unterrichtssystem der klassischen Kunstakademien hatte Gropius zugunsten einer dualistischen Ausbildung, die aus Studium und einer handwerklichen Lehre in einer der zahlreichen verschiedenen Werkstätten bestand, abgeschafft. Fast wie die mittelalterliche Bauhütte beim Dombau sollten Künstler und Handwerker eng zusammenwirken – in der Tischlerei, der Metall-, Glas-, Keramik-, Druck- und Textilwerkstatt, der Wandmalerei, Bildhauerei und Bühne. Ein Unterrichts- und Werkstattgebäude war in Weimar bereits vorhanden: Die von van de Velde zu Jahrhundertbeginn im Jugendstil errichtete ehemalige Kunst- und Kunstgewerbeschule.

Und die Bauhäusler kamen in eine schöne, kultivierte Stadt. Nirgendwo sonst hat es auf relativ engem Raum so viel Kulturprominenz gelebt wie hier – neben Goethe und Schiller, u.a. auch Herder und Wieland und der Philosoph Friedrich Nietzsche. Mit Franz Liszt und Richard Strauss als Kapellmeister spielte Weimar auch als Musikstadt eine herausragende Rolle, und die Kunstschule hatte einst Maler wie Franz von Stuck und Max Liebermann angezogen. Damals wie heute hatte Weimar ein markantes Zentrum mit dem Residenzschloss der Weimarer Herzöge, romantische Gärten und dem Markt (...). Die liebliche thüringische Landschaft gefiel besonders Lyonel Feininger, der auf seinen Radtouren durch die umliegende Dörfer immer wieder Anregungen für seine Gemälde und Grafiken fand.

Trotz aller äußerlichen Vorzüge: Weimar und das Bauhaus passten nie ganz zusammen. Die Stadt wurde von den Bauhäuslern als rückwärtsgewandt und etwas spießig empfunden. Gropius äußerte später, dass die „Bürger von Weimar in der Vergangenheit [...] leben“. Und Kandinskys Ehefrau Nina spottete: „Goethe überall, Welch ein Kontrast, Weimar, die Stadt des Dichtersfürsten und zugleich die Stadt des Bauhauses!“ „Das Bauhaus“, resümierte sie, „war in Weimar eine isolierte geistige Insel. Von der Bevölkerung wurde diese seltsame Künstlerkolonie wie ein Fremdkörper betrachtet, von dem man eher Schlechtes, denn Gutes erwartet.“

*CHRISTIANE KRUSE, DAS BAUHAUS IN WEIMAR, 2018.*

Le texte proposé aux quinze candidats de première langue était extrait de l'ouvrage de Christiane Kruse, *Das Bauhaus in Weimar*, publié en 2018. Le sujet retenu ne devait pas déconcerter les candidats à l'École des chartes : le Bauhaus

*Jury:* M<sup>me</sup> Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M<sup>me</sup> Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

avait été souvent évoqué ces derniers temps dans les médias en raison de la date anniversaire de sa fondation, 1919.

La structure du texte était claire :

- L. 1-7 : Évocation de l'objectif que Gropius s'était fixé : refus de la médiocrité, appel à des artistes déjà célèbres qui n'avaient généralement aucune expérience de l'enseignement.
- L. 8-15 : Indications relatives à la spécificité de la formation du Bauhaus (rejet du système traditionnel trop théorique au profit d'une formation duale) et à l'infrastructure disponible à Weimar (bâtiment à vocation culturelle construit selon les plans de van de Velde au début du siècle).
- L. 16-25 : Rappel du passé glorieux de Weimar (littérature, philosophie, musique, peinture, histoire) et de la beauté de la ville et de ses environs.
- L. 26-33 : Évocation des tensions et rapports conflictuels entre les membres du Bauhaus et les habitants de la ville.

Le texte ne présentait pas de difficultés grammaticales majeures, à l'exception peut-être de l'emploi particulier de *denn* (l. 33). Les candidats ont toutefois trébuché sur des points somme toute très classiques : identification des structures, proposition participiale et passif.

- L. 8-10 : Les étudiants ont parfois éprouvé des difficultés à identifier la structure de la phrase qui commençait non pas par un nominatif mais par un accusatif (*Das traditionelle Unterrichtssystem*). Le nom propre Gropius ne permettait certes pas de repérer immédiatement un nominatif, le verbe *abschaffen* conjugué au plus que parfait devait en outre être identifié à partir des lignes 8 et 10 mais les candidats se doivent de maîtriser les structures de la phrase allemande : les premiers termes ne correspondent pas nécessairement à un nominatif et il faut redoubler de vigilance en cas de substantifs féminins ou neutres.
- L. 14-15 : La proposition participiale *Die... Kunstgewerbeschule* n'a pas été repérée par la totalité des candidats. On notera par ailleurs que le complément d'agent *van de Velde* introduit bien évidemment par *von* semble avoir troublé certains.
- L. 32-33 : Le complément d'agent (*Von der Bevölkerung*) par lequel commençait la phrase n'a manifestement pas toujours été identifié comme tel. Il n'a pas été systématiquement associé au passif, ce qui a entraîné des traductions fantaisistes.

Les erreurs lexicales ont été variées. Les plus étonnantes ont porté sur :

- *Es gelang ihm* (l. 3). Cette tournure impersonnelle fort usitée n'a pas toujours été bien comprise.

- *beim Dombau* (l. 11) a souvent été mal rendu. Certains candidats ont manifestement pris *Dombau* pour un nom de lieu alors qu'il suffisait de tenir compte de la déclinaison (*beim* et non *bei*) et d'analyser le mot composé *Dombau*.

Le jury a également relevé des lacunes ou confusions regrettables :

- *Abschaffen* (l. 8-10), *zusammenwirken* (l. 12), *anziehen* (l. 20-21), *äußern* (l. 28), *spotten* (l. 29).
- *Werkstatt* (l. 13), *Herzog* (l. 22), *Gasse* (l. 23) confondu avec *Gast*, *Vorzug* (l. 26).
- *Äußerlich* (l. 26), *spießig* (l. 28), *geistig* (l. 31), *seltsam* (l. 32) encore une fois confondu avec *selten*.
- *Selbstverständlich* (l. 1-2), *einst* (l. 20), *immer wieder* (l. 25) confondu avec *immer*, *überall* (l. 29) confondu avec *über alles*.
- *Zugunsten* (l. 9).

Les étudiants pourraient pourtant parfois facilement retrouver la signification de ces termes en les analysant avec précision (par exemple *selbstverständlich* ou *zugunsten*).

Dans certaines copies, la culture générale laissait cruellement à désirer. Le jury a ainsi trouvé « la » Bauhaus dans trois copies et deux traductions pour le moins étonnantes pour le Bauhaus : « la cité des artistes », « la maison d'art ».

*Jugendstil* (l. 15) a, lui, été la source de nombreuses erreurs. Moins de la moitié des étudiants ont proposé la traduction Art nouveau. Un candidat a jugé bon de ne pas traduire ce mot, ce qui ne correspond guère aux usages et aux attentes du jury. Dans une copie, on pouvait lire « le style Sécession », ce qui ne s'imposait nullement. Les autres traductions étaient, quant à elles, totalement erronées voire ridicules.

Au risque de se répéter, le jury conseille enfin aux étudiants de bien se relire (les fautes d'orthographe et les omissions volontaires ou involontaires peuvent se solder par de lourdes pénalités). Les termes géographiques (une erreur sur l'adjectif *thüringisch* est regrettable) et la chronologie (les anachronismes font mauvais effet) doivent être maîtrisés. Il faut enfin bien identifier les personnalités dont il est question (*Gropius* n'est évidemment pas « Grotius »).

La moyenne s'élève à 11,63. Les notes vont de 03 à 18,5.

## 9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Solo en su celda, Joxe Mari, 43 años, diecisiete de ellos en prisión, abandonó ETA. Un día de tantos, antes de acostarse, lanzó una mirada a una foto que le había mandado su hermana y dijo para su coleteo: hasta aquí. Así de simple. Nadie se enteró porque a nadie comunicó su decisión. Ni a sus compañeros ni a su familia. A nadie. Y eso, medio año antes del anuncio, por parte de la organización, del cese definitivo de la actividad armada.

Se salió de ETA, durmió bien. Ya venía tocado en sus convicciones de un tiempo a aquella parte. Todo influye: la soledad carcelaria; las dudas, que son como los mosquitos de verano que no paran de rondarte; ciertos atentados que, por mucho que aprietes, no caben en el hueco cada vez más estrecho de las justificaciones habituales; los compañeros a los que tuvo por desertores en un primer momento, y ahora comprende y, en secreto, admira.

Se acabó. En adelante, sin mí. Y ni siquiera se le movieron las cejas meses más tarde, cuando vio en el televisor a aquellos tres encapuchados proclamar que ETA había decidido poner fin a la lucha armada. No es que le diera igual. Es que lo consideró un asunto que no le incumbía.

Un compañero al parecer confuso, desconcertado, le preguntó qué opinaba.

—No opino nada. ¿Por qué tengo que opinar?

—Joder, tío, cómo has cambiado.

En otros tiempos habría buscado el debate, soltado la parrada. Ahora hablaba lo justo; algunos días, ni siquiera eso. Se había vuelto solitario, caviloso. Parecía tranquilo, pero la suya era la tranquilidad del árbol caído. Su soledad deliberada, la de un hombre cada día más cansado. Y tanto como cansado, escamado. Sus cavilaciones, las de una conciencia en la que poco a poco habían dejado de resonar consignas, argumentos, toda esa chatarrería verbal/sentimental con la que durante largos años él había oscurecido su verdad íntima. ¿Y cuál era esa verdad? Cuál va a ser. Pues que había hecho daño y había matado. ¿Para qué? Y la respuesta le llenaba de amargura: para nada. Después de tanta sangre, ni socialismo, ni independencia, ni pollas en vinagre. Abrigaba la firme convicción de haber sido víctima de una estafa.

Supongo que la *ama*<sup>1</sup>, tan devota de Ignacio de Loyola, sabrá que también el santo fue en su juventud un hombre de armas. ¿Mató? Joxe Mari anduvo buscando el dato en una enciclopedia que había en la biblioteca de la cárcel. No lo encontró, pero lo daba por seguro. Mató y es santo. Mató y estará en el cielo.

El cambio, en su caso, no lo determinaron heridas de guerra ni la lectura de unos libros piadosos. Piensa que hubo causas múltiples. Y causas de causas que llevaron a nuevas causas y a la situación actual, la de un hombre sin más paisaje que las cuatro paredes de su celda, abrumado bajo el peso de lo que hizo en nombre de unos principios que otros idearon y él, obediente, ingenuo, asumió.

<sup>1</sup> Madre, en vasco.

### *Proposition de traduction :*

*Seul dans sa cellule, José Maxi, quarante-trois ans, dont dix-sept en prison, abandonna l'ETA. Un jour parmi d'autres, avant de se coucher, il jeta un œil sur une photo que lui avait envoyée sa sœur et se dit en son for intérieur : ça suffit. Tout simplement. Personne ne l'apprit, parce qu'il ne communiqua sa décision à personne. Ni à ses camarades ni à sa famille. À personne. Et ce, six mois avant l'annonce par l'organisation de l'arrêt définitif de l'activité armée.*

*Il quitta l'ETA, il dort bien. Il était déjà atteint dans ses convictions depuis quelque temps. Tout joue : la solitude carcérale, les doutes qui sont comme les moustiques en été qui ne cessent de te tourner autour ; certains attentats qui, malgré tous tes efforts, ne rentrent pas dans le moule toujours plus étroit des justifications habituelles ; les camarades*

*Jury:* M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

qu'il avait tenus de prime abord pour des déserteurs, et que maintenant il comprend, et qu'en secret il admire.

C'était fini. Désormais, sans moi. Et il n'eut même pas un haussement de sourcils, des mois plus tard, quand il vit à la télévision ces trois cagoulés proclamer que l'ETA avait décidé de mettre fin à la lutte armée. Non que ce lui fût égal, mais il considéra que l'événement ne le concernait pas.

Un camarade apparemment confus, déconcerté, lui demanda ce qu'il en pensait.

– Je n'en pense rien. Pourquoi devrais-je en penser quelque chose ?

– Putain, mec, tu as sacrément changé.

En d'autres temps il aurait cherché à débattre, il aurait sorti une tirade. Maintenant il parlait à peine et, certains jours, même pas. Il était devenu solitaire, pensif. Il semblait tranquille, mais sa tranquillité était celle de l'arbre abattu. Sa solitude délibérée, celle d'un homme chaque jour plus fatigué. Et méfiant autant que fatigué. Ses méditations étaient celles d'une conscience dans laquelle avaient peu à peu cessé de résonner les mots d'ordre, les discussions, toute ce verbiage sentimental par lequel il avait obscurci, de longues années durant, sa vérité intime. Et quelle était cette vérité ? Elle était toute trouvée. Il avait fait du mal et il avait tué. Dans quel but ? Et la réponse l'emplissait d'amertume : pour rien. Après tant de sang, ni socialisme, ni indépendance, que dalle. Il avait la ferme conviction d'avoir été la victime d'une escroquerie.

Je suppose que mon ama<sup>7</sup>, si dévot d'Ignace de Loyola, doit savoir que le saint dans sa jeunesse avait aussi porté les armes. Avait-il tué ? José Maxi chercha l'information dans une encyclopédie de la bibliothèque de la prison. Il ne la trouva pas, mais il l'estimait certaine. Il avait tué et c'est un saint. Il avait tué et il doit être au ciel.

Le changement, dans son cas, ce ne furent pas des blessures de guerre ou la lecture de quelques livres pieux qui le déterminèrent. Il pense qu'il y eut des causes multiples. Et des causes de causes qui menèrent à d'autres causes et à la situation actuelle, celle d'un homme sans autre horizon que les quatre murs de sa cellule, écrasé sous le poids de ce qu'il avait fait au nom de principes dont d'autres eurent l'idée et que lui, obéissant et naïf, avait assumé.

Lors de la session 2020 du concours de l'École nationale des chartes en section A, les candidats ont traduit à l'écrit un texte extrait du roman de Fernando Aramburu, *Patria*, publié en 2016 et lauréat du prix de littérature narrative en

---

7. Ama signifie mère en basque.

2017. L'auteur basque-espagnol a grandi dans un contexte où certains de ses camarades de classe justifiaient la violence et allaient jusqu'à prendre les armes.

Dans ce passage le personnage nommé José Maxi est un ancien membre de l'organisation indépendantiste et révolutionnaire basque ETA. Cette organisation revendique la lutte armée dès sa création en 1959 et a dérivé vers le terrorisme. José Maxi a participé à des attentats et donc tué, comme cette confession permet de le comprendre : « *había hecho daño y había matado* ». Il purge depuis dix-sept-ans une peine en prison, et six mois après avoir intimement abandonné l'ETA, il apprend que l'organisation renonce à la lutte armée. Ce passage met en scène un personnage que son scepticisme même, fruit d'expériences extrêmes de l'histoire, place aux portes d'une conversion. D'où sa méditation sur Ignace de Loyola qui a d'abord été soldat et a donc lui aussi tué : or le jour de la mort du saint est célébré liturgiquement le 31 juillet et c'est aussi un 31 juillet que l'ETA a été créée.

Les six copies évaluées ont obtenu les notes de 18, 14, 8, 8, 5 et 0,5. Une copie a manifesté une compréhension très fine du texte et proposé une bonne traduction.

Cependant, force est de constater que trop de copies, y compris celle ayant eu la note de 14, continuent d'ignorer l'aspect grammatical des verbes, malgré les mises en garde systématiques des précédents rapports du jury. Dans une narration littéraire, l'usage du passé simple relève du récit et un *pretérito indefinido* ne saurait en aucun cas être traduit en français écrit par un passé composé. Si à l'oral, en français, le passé simple est moins utilisé, il reste à l'écrit le temps verbal de la narration par excellence. Le passé simple permet au locuteur de présenter un événement comme révolu et coupé de son présent. L'événement peut être ponctuel ou non, c'est indifférent (exemples : « *cruzó la calle* ») et rien ne précise depuis quand l'événement est révolu : « *A mediodía comí una manzana* »). Ce qui compte c'est la façon dont le locuteur présente et donc conçoit l'événement, l'image temporelle qu'il en donne. En français, les différences d'aspect du passé simple et du passé composé sont identiques dans la narration écrite, mais dans la langue orale, le passé simple est devenu beaucoup moins usuel au point de n'être plus utilisé que dans le récit ou dans un discours au registre soutenu. Pour approfondir en termes linguistiques la compréhension des valeurs aspectuelles du passé composé et du passé simple en français, on consultera avec profit l'ouvrage de Dominique

Maignueneau, *Éléments de linguistique littéraire pour le texte littéraire*, Paris, Dunod, 1993 (Bordas, 1986), chapitre 2.

L'expression « *por mucho que* » a posé problème à plusieurs candidats : elle exprime la concession, et on la rend habituellement par la locution « avoir beau ». Toutefois, la traduction de cette proposition se révélait ardue, d'autant plus si l'on ignorait le sens du verbe « *apretar* » (compresser, serrer, tasser voire appuyer). Le jury a valorisé les copies qui ont essayé de refléter le lien logique entre la subordonnée circonstancielle et la proposition principale, même s'ils ont dû pour cela modifier quelque peu le texte.

« *Joder* » est un mot grossier qu'il ne faut pas hésiter à traduire. De même, il était impossible de transposer « *ni pollas en vinagre* » littéralement, parce que l'expression n'est pas connue du français ; il fallait alors concevoir une formule sur un même registre qui exprimât amertume et sentiment d'absurde comme « que dalle ».

Le terme basque de « *ama* », signifiant « mère », n'a pas à être traduit. Il requiert en revanche d'être précédé par l'adjectif possessif « mon ». En effet quand aucune ambiguïté n'est possible, l'espagnol préfère employer un simple article défini (Bedel, 102). Il faut rétablir le possessif en version.

La traduction de « *compañeros* » par « compagnons d'arme » était acceptable. Mais les copies où ce terme était traduit simplement par « compagnon » pouvaient sembler se contenter d'un calque auquel était préférable la connaissance du terme de « camarades » régulièrement employé par les organisations marxistes-léninistes. Le terme de « *compañeros* » est plus usité par ETA en espagnol, comme le montrent les traductions en français de ses communiqués où celui de « camarade » est plus fréquent, en raison des acceptions un peu différentes du mot.

De simples maladresses de ponctuation peuvent conduire à une traduction erronée : « Je suppose que la mère, si pieuse, d'Ignace de Loyola » est dans ce texte un contresens. La formule « [...] *tan devota de* » se traduit simplement par « si dévote de ».

Le verbe « *idear* », dont le sens est relativement transparent, signifie « avoir l'idée de » et une traduction de « *principios que otros idearon* » par « principes que d'autres ont idéalisés », comme elle a été proposée, a peu de sens puisqu'un « principe » est par définition idéal. Elle frôle d'ailleurs le contresens, puisqu'elle oblitère le sentiment d'absurde et d'aliénation ressenti par le protagoniste.

Nous limiterons dans ce rapport nos remarques à ces quelques points de compréhension et de correction grammaticale, en alertant certains candidats sur un niveau de langue qui rend inenvisageable la présentation à un concours très sélectif. Mais le jury insiste sur le fait que les candidats qui rédigent dans une langue française respectueuse des normes courantes à l'écrit, et s'astreignent à une pratique assidue de la version, ont toutes leurs chances et doivent donc garder confiance.

En cette année où l'écrit a été le seul moyen d'évaluation et de classement des candidat(e)s au concours, il est opportun de rappeler que lire assidument des romans, des nouvelles ou du théâtre contemporain (xix<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècles) est très recommandé. Aussi bien en langue espagnole qu'en français, les lectures, le plus tôt possible et sans interruption tout au long de la préparation aux épreuves du concours, sont utiles à l'acquisition de la maîtrise grammaticale. Et elles sont bien sûr importantes parce que la culture générale prépare forcément aussi à quelque intuition utile lors de la traduction, puisque tout texte littéraire convoque des références historiques et culturelles, voire littéraires pareillement requises pour tenter de la restituer en français.

## II. ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en section A (page 11).

### 2. HISTOIRE MODERNE

**Programme :** La famille en France (1515-1815).

**Sujet :** Commentaire.

*Jury :* M<sup>me</sup> Scarlett BEAUVALET, professeur à l'Université de Picardie ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand HAAN, maître de conférences à Sorbonne Université.

*UNE FAMILLE ANGEVINE : LE PAPIER MÉMORIAL DE PIERRE AUDOUCYS<sup>8</sup>.*

*Mon mariage. L'on conclut mon contrat et on le signa le 23 de mai 1667 et j'épousai, le 29 du mois, Mlle Grézil, ma femme, le lendemain de la Pentecôte. Son cousin Guérin, chantre de Saint Maurille, fit les cérémonies de notre mariage. J'avais dispense de Monseigneur l'Evêque d'Angers de deux bans, épousés et fiancés en même temps, et dans une chapelle privée. Ma femme était née le 2<sup>ème</sup> juin 1642. Elle avait son père, qui avait été marchand de soie et consul, et sa mère. Son père se nommait François Grézil, et sa mère Marie Belot. Son grand-père paternel était apothicaire et son grand-père maternel vivait de ses rentes et se nommait Isaïe Belot. Ma femme avait deux frères, l'aîné avocat en Parlement, se nommait François Grézil [...]*

*Naissance de ma fille aînée. Le 8<sup>ème</sup> de mars 1668, ma femme accoucha assez heureusement d'une fille, sur les trois quarts d'heure, il n'était pas encore une heure, après minuit, le mercredi. Et le jeudi, elle fut baptisée à Saint-Maurille<sup>9</sup> par Mr le Curé Le Gendre, à 2 heures après-midi. Son parrain fut mon beau-frère Daburon ; sa marraine fut Madame Belot, grand-mère de ma femme, qui se vit deux fois grand-mère, et elle la nomma Marie. Dieu la conserve en état de grâce et lui donne sa sainte bénédiction ! Elle pensa mourir, après le baptême, d'un flegme<sup>10</sup> qui l'étouffait, sans Mlle de la Pépinière Jannaux qui lui mit du vin en la bouche. Elle nous causa bien de l'ennui, à ma femme et à moi. Elle fut, le lendemain, envoyée en nourrice à Beaulieu<sup>11</sup> chez la fille de ma nourrice qui était mariée à un Beaufileul. Le 25 avril ma femme releva et Mr le chantre de Saint-Maurille, Guérin, l'amessa<sup>12</sup> à Saint-Maurille [...]*

*Naissance de mon fils aîné. Le 23<sup>ème</sup> janvier 1669, à onze heures de nuit, ma femme accoucha d'un fils qui fut baptisé à Saint-Maurille par Mr le curé Gillot le 25<sup>ème</sup> du même mois et fut nommé Jean Baptiste par Mr. Grézil, mon beau-père et ma sœur Daburon qui furent parrain et marraine. Dieu lui fasse la grâce d'être honnête homme ou lui donne plutôt la belle mort ! Il fut le lendemain envoyé à Barré, en nourrice chez la Croix-Cachet, meunier à Barré, et j'ai allé par un mauvais temps, pluvieux et venteux.*

---

8. Pierre Audouys (1641-1712), Sieur de la Cléraudière, licencié en droit, est avocat en Parlement.

---

9. Il s'agit de la Collégiale Saint-Maurille à Angers.

---

10. « Flegme : en langage ordinaire, se dit de ces gros crachats épais que jettent les gens enrhumés » (A. Furetière, Dictionnaire, 1690).

---

11. La métairie de la Cléraudière, achetée en 1667 par Pierre Audouys, était située à Beaulieu.

---

12. « Amesser » : célébrer les relevailles d'une femme en disant la messe devant elle à son intention.

*Le 13<sup>ième</sup> mars 1669, ma femme releva, et Mr. Guérin, chantre de Saint-Maurille lui lut la messe audit Saint-Maurille.*

*Mort de mon fils Jean. Le 13<sup>ième</sup> avril, entre neuf et dix heures du matin, mon fils Jean Baptiste mourut et fut enterré à la Chapelle de Beaulieu, dans la fosse de nos prédécesseurs, par Mr Todon, curé de Saint-Lambert et Mr Gauthier, prêtre audit Beaulieu [...]*

*Naissance de ma fille Anne. Le cinquième jour de mai 1670, ma femme accoucha à six heures lundi du matin, d'une fille qui fut baptisée le lendemain à Saint-Denis par Mr. Chesneau, un des curés de la dite paroisse Saint-Denis.*

*Son parrain fut Mr Charles Jannaux, sieur de la Pépinière, avocat au siège présidial de cette ville, et sa marraine, damoiselle Marie Belot, femme de noble homme Fr. Grézil, mon beau-père. Elle fut nommée Anne. Dieu lui donne sa sainte bénédiction et la vie dernière ! [...]*

*Naissance de mon fils René Jean. Le dixième septembre 1671, ma femme accoucha, le lundi, entre onze heures et minuit, d'un garçon qui fut, le lendemain, baptisé à Saint-Denis par Mr. Verger, curé dudit Saint-Denis et fut nommé René par Mr. Brécheux, conseiller au Présidial de cette ville, et par Mlle ma belle-sœur Renée Neil, femme du frère aîné de ma femme.*

*Sa mort. Le lendemain porté en nourrice à Soulaines, il n'y vécut qu'un jour et fut enterré audit Soulaines le 13<sup>ième</sup> jour de dimanche audit mois 1671 [...]*

*Naissance de mon troisième fils Jean. Le douzième juillet mil six cent soixante et treize, ma femme accoucha, quatre heures du matin sonnante, d'un garçon qui fut baptisé à Saint-Denis et fut nommé Jean par mon beau-frère François Grézil l'aîné et par damoiselle Marie Andrault, femme de mon cousin de la Pépinière Jannaux, avocat en cette ville, et porté le lendemain en nourrice dans la paroisse de Saint-Lambert dans la métairie de Malitourne. Dieu lui donne sa sainte bénédiction et bonne vie, plutôt la belle mort !*

*Le 23<sup>ième</sup> juillet 1673, ma femme releva à Saint-Denis où elle fit dire la messe à son intention [...]*

*Naissance de mon fils Pierre.* Le douzième jour de janvier 1675, demie heure après minuit, ma femme accoucha d'un garçon qui fut baptisé à Saint-Denis par Mr. Le curé Chesneau. Son parrain fut le fils aîné de Mr. Le Clerc assesseur au Présidial de cette ville, qui se nommait Pierre ; sa marraine fut demoiselle Perrine Raimbaut, fille de défunt oncle Raimbaut, vivant apothicaire de cette ville ; et le nommèrent Pierre. Dieu lui donne sa sainte bénédiction et le fasse honnête, ou plutôt la belle mort ! Il fut envoyé le lendemain en nourrice chez Louis Pineau, paroisse de Mûrs.

*Retour de nourrice de mon fils Jean.* Et le jour même, mon fils Jean fut ramené de nourrice, gros et gras. Dieu le fasse bon, ou plutôt la mort !

*Le premier jour de mai 1677, l'on m'apporta mon fils Pierre de nourrice.*

*Mort de mon fils Pierre.* Le quatrième septembre mil six cent soixante et dix neuf, mon fils Pierre trépassa à 8 heures du soir et fut inhumé au cimetière de Saint-Michel, tout proche de la grande croix. Qu'il me fasse la grâce de prier Dieu pour moi ! Il était âgé de cinq ans passés.

*Naissance de mon second fils Pierre.* Le 29 octobre 1681, ma femme accoucha d'un garçon, à cinq heures du matin, lequel fut baptisé à Saint Michel du Tertre par Mr. Maudoux, curé dudit lieu, et nommé Pierre par mon beau-frère Etienne Grézil et ma fille Marie, l'aînée, ses parrain et marraine. Et fut envoyé le vendredi suivant dudit mois, en nourrice à Ecouflant.

*Sa mort.* Le mardi 4 novembre 1681, mon fils Pierre ci-dessus nommé mourut à trois heures du matin et fut inhumé au cimetière dudit Ecouflant, où il était en nourrice, proche la grande croix du lieu

*Le 7 mai 1682, ma femme fit une fausse couche, sans qu'elle eut pu douter de s'être blessée qu'en éternuant.*

*Accouchement de ma femme.* Le jeudi vingtième mai 1883, ma femme accoucha à 9 heures sonnant, d'une fille qui fut le lendemain baptisée à saint Michel du Tertre par Mr. Le curé Maudoux, et fut nommé Perrine par mon fils Jean et ma fille Anne, ses parrain et marraine, frère et sœur. Et le lendemain 22 envoyée en nourrice en la paroisse d'Ecouflant.

*Mort de ma fille Perrine. Le 15 juin 1684, ma fille Perrine mourut à Ecoflant où elle était en nourrice, et fut enterrée près la grande croix, auprès de son frère Pierre.*

[...]

*Le huit août 1701, décéda Marie Grézil, épouse de Maître Pierre Audouys, Sieur de la Cléraudière, et le lendemain fut inhumée.*

Un réel effort a été réalisé par les candidats pour répondre aux attentes des membres du jury, qui ne peut que se féliciter du niveau global des prestations réalisées. L'importance de bien maîtriser la technique du commentaire de document, en livrant une introduction dense et en éclairant celui-ci au regard de la question au programme a été réellement prise en compte. Ce progrès, incontestable, doit être soigneusement entretenu à l'avenir.

Au-delà de ce constat général, les difficultés propres à l'exercice n'ont pas toujours été évitées. S'il est d'un abord qui peut sembler aride, le « papier mémorial » est extrêmement riche et offre de nombreuses pistes de développement en rapport avec l'histoire de la famille. Aussi ne faut-il pas se contenter d'en répéter le contenu et de s'en tenir à la paraphrase de celui-ci. Le reprendre dans un style plus actuel ne suffit pas : il faut relever tous les termes importants, les définir et les analyser. Les étapes du mariage de Pierre Audouys ont tout particulièrement donné lieu à une explication strictement linéaire, sans mettre en lumière la signification de celles-ci. Tout aussi fréquemment, les candidats tendent à réaliser, au moins partiellement, un commentaire à propos du document, proposant un exposé dans lequel le texte sert d'illustration plus que de fil conducteur. Ainsi, la problématique choisie par un nombre non négligeable de devoirs engage à considérer que la famille de Pierre Audouys est une famille représentative de l'époque moderne en France. Outre le fait qu'une telle perspective est critiquable, elle fixe un cadre beaucoup trop large. Un autre défaut, récurrent, a été de vouloir insérer le document dans un corpus documentaire plus large. L'exercice de rapprochement et de comparaison est utile au commentaire du document expliqué ; mais la plupart du temps, la démarche a été menée au travers de textes nettement postérieurs : la mise en regard d'écrits privés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans beaucoup de précautions, et d'un texte datant des années 1660 était maladroite.

L'exercice d'introduction a globalement fait l'objet de l'attention nécessaire. Il ne suffisait cependant pas de reprendre les informations fournies. Une définition précise du type de document, – un livre de raison –, de son mode de rédaction et de sa finalité, était attendue en introduction. Son appartenance aux écrits du for privé a été régulièrement soulignée : il ne faut pas seulement le mentionner, mais l'expliquer. L'auteur devait également être présenté aussi précisément que possible, en recourant à tous les indices fournis. Les qualificatifs par lesquels il se désigne (« sieur »), sa formation (licencié ès-droit), sa fonction (avocat en Parlement) et son réseau de relations sont autant d'éléments à relever. Il ne suffit pas de dire que le « papier mémorial » est l'œuvre du sieur de la Cléraudière ; il convient de situer le plus précisément possible ce personnage dans la société et dans son milieu social – le rattacher sans autre précision à la noblesse, voire à l'aristocratie, méritait quelques explications. L'indication donnée dans la note 11, relative à la métairie de la Cléraudière, était également à mettre à profit.

Ces deux éléments – auteur et nature du document – constitue le morceau de bravoure d'une introduction. La nature du document doit véritablement être abordée de manière substantielle à ce moment, et non développée dans une première partie qui la suit. L'entrée en matière comme le contexte, en revanche, gagnent à être courts et suggestifs : ils ne doivent pas être le lieu de considérations générales sur l'histoire de la famille, qui diluent le propos. Enfin, l'annonce de plan doit être brève et tranchante : le record cette année se porte à 18 lignes de présentation du contenu du développement.

Le texte se présente sous la forme de notations plus ou moins brèves sur les grands rites de passage, le mariage, la naissance et le baptême, la mort et la sépulture : il convenait de centrer l'analyse sur toutes ces questions. La richesse de certains paragraphes devait être une incitation pour les candidats à développer plus particulièrement certains aspects : la question du choix des parrains et marraines et du ou des prénoms, la mise en nourrice, l'accouchement et ses possibles complications, le réseau familial et plus largement amical ou professionnel de ce couple, la « bonne mort » et les pratiques liées à l'inhumation (la « grande croix » revient à plusieurs reprises). Les meilleures copies sont celles qui ont abordé l'ensemble de ces thèmes sans se contenter de se situer dans un cadre trop général.

Afin de mieux comprendre les liens entre tous les individus mentionnés dans le document (parents, relations et même clercs), un arbre généalogique

aurait tout à fait pu être réalisé. Il aurait, entre autres, permis aux candidats de comprendre plus clairement les logiques qui président aux choix des marraines et des parrains.

Globalement, le jury relève une méconnaissance fréquente des institutions de l'époque moderne. Si elles ne sont pas au cœur de la question au programme, le jury attend tout de même des connaissances générales sur la France des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. On peut à la rigueur comprendre que la nature de ce qu'est un présidial demeure imprécise ; on ne peut cependant en dire autant des parlements – nombre de copies évoquent un hypothétique « parlement d'Angers ».

Le commentaire du document demande plus encore des connaissances variées et pertinentes sur la question au programme. Les exemples invoqués par les candidats à titre de rapprochement sont souvent les mêmes et sont rarement adaptés : ils sont recherchés d'abord au XVIII<sup>e</sup> siècle, et la pertinence des parallèles effectués est contestable : Marie Leczinska, par exemple, est volontiers invoquée pour le grand nombre de ses enfants. L'exercice de comparaison historique mériterait d'être affiné.

Les copies les plus réussies associent une bonne maîtrise de la technique de l'exercice à un commentaire précis et critique, fondé sur des connaissances circonstanciées, qui prend systématiquement le texte pour fondement.

### 3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA BEL)

**Programme :** La Chine, du traité de Nankin à la proclamation de la république populaire (1842-1949).

**Sujet :** Moderniser la Chine, 1842-1949.

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,63. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 9,94.

## 4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (ÉPREUVE DE LA BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

LANGUES	NBRE CANDIDATS	MOYENNE	MOYENNE BEL
Anglais	101	10,07	9,83
Allemand	18	9,73	10,05
Espagnol	25	9,96	9,95
Italien	8	7,2	9,9

## 5. VERSION LATINE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 20 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,16. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL est de 10,28.

## 6. VERSION GRECQUE

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 10 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,41. La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,02.

## 7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

**Programme :** La France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

**Sujet :** Mobilités et inégalités territoriales en France.

Pour ce concours exceptionnel qui ne comportait que des épreuves écrites, 62 candidats ont composé en géographie, nombre en augmentation par rapport à celui des années précédentes (57 candidats en 2019 et 56 candidats en 2018). Parmi les 62 candidats, 25 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 (36 en 2019 et 26 candidats en 2018), la moyenne générale s'établissant cette année à 7,67 sur 20. Cette moyenne inférieure à celle des années précédentes (8,6 en 2019 et 8 en 2018) s'explique par un nombre bien plus important de copies très brèves et hors sujet, parfois uniquement composées d'une introduction, qui ont été notées entre 2 et 4/20. Deux copies fantaisistes - totalement déconnectées du sujet et même de la géographie – ont également été rendues et ont obtenu la note de 1/20. Le jury a utilisé toute l'échelle de notes possibles et tient à souligner que 6 copies bien menées ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 et qu'une excellente copie a obtenu la note de 19/20.

Le sujet proposé (« Mobilités et inégalités territoriales en France ») est un sujet large et relativement classique. Les principales difficultés étaient de prendre en compte les mobilités sous toutes leurs formes (quotidienne, résidentielle, migration, tourisme) et de réfléchir à leurs effets sur les territoires. Le « et » invitait les candidats à travailler la question des inégalités territoriales à la fois comme conséquences et comme facteurs de mobilités. Des définitions précises de « mobilités » et d'« inégalités territoriales » étaient attendues en introduction, ainsi qu'une réflexion sur l'aménagement du territoire, les acteurs et les politiques qui cherchent à pallier ou qui au contraire accentuent ces inégalités territoriales. Si la majeure partie des candidats a bien analysé le sujet, une partie trop importante d'entre eux l'a malheureusement réduit à la question des transports et de leurs infrastructures, notamment ferroviaires, voire à celle de l'aménagement du territoire en général et qui plus est de l'aménagement du territoire des années soixante, ne traitant ainsi qu'une petite partie du sujet. Plus de temps passé à l'analyse et la définition des termes du sujet en introduction aurait permis de ne

*Jury :* M<sup>me</sup> Marie CHABROL, maître de conférences à l'Université de Picardie ;  
M<sup>me</sup> Sylvie LETNIEWSKA-SWIAT,  
maître de conférences à l'Université  
d'Artois.

pas tomber dans cet écueil. Plusieurs copies ont par ailleurs traité un autre sujet que celui qui était posé, reprenant de toute évidence des sujets traités durant l'année de préparation sur « la métropolisation » ou sur « les centres et les périphéries du territoire français », ce qui a été sanctionné. Le jury tient malgré tout à préciser que plus du tiers des copies ont bien analysé le sujet et mobilisé des connaissances, témoignant d'une bonne préparation à l'épreuve malgré une année tronquée par une situation sanitaire exceptionnelle.

Dans quelle mesure les mobilités peuvent-elles être envisagées comme des conséquences ou comme des facteurs d'inégalités territoriales dans un pays comme la France où les politiques publiques d'aménagement ont comme objectif de réduire les différences entre les territoires ? Le sujet, qui ne se limitait pas à la France métropolitaine mais incluait aussi une réflexion sur les départements et territoires d'outre-mer, pouvait être traité de différentes manières. Un plan hypothético-inductif était ici envisageable, présentant dans une première partie les différentes formes de mobilités et leurs liens avec les territoires (urbains, ruraux, périurbains) en insistant, à l'échelle des habitants, sur le rôle des critères économiques, et à l'échelle des territoires sur celui des infrastructures. Une seconde partie pouvait être réalisée sur les politiques et les acteurs de l'aménagement du territoire qui, à toutes les échelles, peuvent atténuer ou accentuer ces inégalités territoriales liées aux mobilités. Enfin, une troisième partie pouvait développer une typologie, d'espaces ou d'habitants, liée à des situations de mobilité (choisie, subie, hypermobilité, immobilité, etc.). Un plan multiscalair était également possible, traitant dans une première partie l'ensemble du territoire sous l'angle des dynamiques de métropolisation et de leurs effets sur le territoire national en termes d'inégalités, mettant ensuite dans une deuxième partie l'accent sur une région ou une aire urbaine précise, puis dans une troisième partie sur des exemples variés de situations à l'échelle locale.

Comme toujours en géographie, il était indispensable de spatialiser la réflexion, en jouant sur les échelles d'analyse et les exemples mobilisés. Des exemples précis étaient attendus en illustration de l'argumentation. Certains candidats ont été pénalisés par des analyses trop abstraites et généralistes, parce qu'ils oublièrent totalement de traiter des acteurs ou parce qu'ils récitaient les grandes étapes de l'aménagement du territoire en France. Les exemples bien développés, à l'échelle régionale ou locale, notamment intra-urbaine, ont été valorisés. Des

remarques très fines ont parfois été lues sur le vécu des habitants, la mobilité choisie ou subie, la motilité, des différences liées au genre, à l'âge, à la classe sociale, témoignant du fait que les candidats font le lien entre les connaissances acquises en géographie durant leur année de préparation et leurs propres expériences d'habitant. Le jury a également apprécié la mobilisation de certains auteurs et, lorsque cela était fait de manière pertinente et mesurée, en introduction ou en conclusion, le lien avec l'actualité récente comme la crise des gilets jaunes en 2018-2019, déclenchée par une mesure gouvernementale sur le prix des carburants impactant de fait les mobilités quotidiennes d'une partie des Français, ou celle du confinement du printemps 2020 et l'immobilité forcée de tous, vécue très différemment en fonction des territoires et des conditions de logement de chacun.

Aucune carte de synthèse n'était obligatoire, mais le devoir devait être illustré par des croquis. Cela a été un des points les moins réussis : près de la moitié des copies n'en comptait aucun et dans l'autre moitié les illustrations étaient bien souvent mal construites, sans soin, sans titre, souvent peu ou mal reliées au sujet, voire totalement hors sujet (sans doute plaquées d'un autre devoir). Un croquis à l'échelle nationale pouvait permettre de donner à voir les grandes logiques territoriales liées aux politiques d'aménagement (grandes infrastructures, différenciation régionale, etc.). Quelques copies ont proposé des croquis locaux ou régionaux, parfois à l'échelle intra-urbaine, ce qui se prêtait bien au traitement du sujet.

Dans l'ensemble, les membres du jury ont noté qu'une grande partie des candidats ont veillé à relire leurs copies pour en corriger les coquilles ou fautes d'orthographe. Elles regrettent toutefois une augmentation du nombre de copies à la graphie difficile à déchiffrer, témoignant peut-être d'un manque de pratique, au quotidien, de l'écriture manuscrite.

## 8. HISTOIRE DES ARTS

**Programme :** Érotismes.

**Sujet :** Cheveux et érotisme.

(Note du jury : le sujet s'entend dans la période définie par le programme, à savoir du Moyen Âge à nos jours)

Étant donné le confinement et la fermeture des bibliothèques et établissements d'enseignement, le jury a trouvé que la plupart des candidats s'étaient correctement préparés à l'épreuve.

De bonnes copies sont ressorties parmi les 20 qui ont été rendues, la moyenne étant de 10,4/20, avec onze copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Les meilleures copies, au nombre de quatre, ont obtenu entre 14 et 15/20, suivies d'assez bonnes dissertations avec trois copies à 12,5/20. Le jury a récompensé le traitement personnel du sujet et le recours à des analyses adaptées à la démonstration choisie par l'auteur dans le cadre du sujet donné.

### *L'analyse du sujet*

Le sujet ne comportait cette année pas d'autre difficulté que celle de prendre le temps de considérer chacun des termes. De nombreuses copies ont abouti, à tort, à une dissertation sur la chevelure, le voile ou la coiffe. Or l'épreuve consistait bien à mettre en valeur des exemples variés de représentations de cheveux dans les différents arts (et le cas échéant présence de véritables cheveux dans des œuvres, davantage pour l'époque contemporaine). L'appartenance des cheveux à la catégorie plus vaste des poils et de la pilosité n'a que très rarement été abordée. La réduction presque systématique du sujet aux cheveux féminins est un tort, et l'unique optique du nu une grave erreur. Certes, quelques (trop rares) copies ont heureusement pensé aux représentations de Samson, mais le jury aurait souhaité trouver une plus grande variété d'exemples. Dans un autre domaine, le rôle des femmes artistes a été trop peu abordé.

Il aurait aussi fallu évoquer les effets de la mode dans l'art du portrait, avec notamment les cheveux en bandeaux dans les peintures et sculptures ou l'art du « décoiffé » chez les hommes au temps de Girodet. Une seule copie a évoqué les perruques, mais en s'en tenant à des banalités.

Beaucoup de candidats se sont égarés du côté d'une ethnologie mal maîtrisée. Ce travers a consisté à traiter de l'histoire de la société ou des mentalités en illustrant des généralités (d'ailleurs très simplistes) par quelques œuvres d'art. Or il n'était pas question du comportement des femmes vertueuses ou des courtisanes en tant que tel, mais de la façon dont les artistes au service des commanditaires ou des clients ont appréhendé les cheveux dans l'art. Pour corriger une erreur répandue, il convient de préciser que c'était avant tout les couleurs vives et certains accessoires vestimentaires très voyants qui désignaient les prostituées au Moyen

*Jury:* M<sup>me</sup> Jeanne BRUN, directrice du musée Zadkine ; M. Adrien GOETZ, membre de l'Institut, maître de conférences à Sorbonne Université ; M. Florian MEUNIER, conservateur en chef au musée du Louvre.

Âge et à la Renaissance, et non pas uniquement ni principalement leur chevelure. Dans le même ordre d'idées, il faut aller à l'encontre de la confusion entre la culpabilité d'Ève et le péché de luxure : la première n'est pas le symbole du second, contrairement à ce qu'on a lu dans une copie.

À propos de la couleur, on remarque que ce thème transversal d'histoire des arts aussi utile qu'efficace a été ignoré, avec une absence d'analyse de la couleur blonde, brune, ou rousse des cheveux représentés. Pour cette dernière, il faut peut-être y voir le manque de culture des candidats à l'égard des préraphaélites comme Dante Gabriel Rossetti et Edward Burne-Jones dont l'absence s'est fait cruellement sentir. Le catalogue de l'exposition « Brune/Blonde » à la Cinéma-thèque française aurait également pu enrichir la réflexion sur ce thème qui impliquait également celui du reflet et donc de la lumière.

### *Le plan et la rédaction*

Tout d'abord, il est utile de rappeler qu'il faut définir précisément une problématique et y revenir tout au long du devoir : il ne doit pas s'agir d'un passage en revue de fiches d'œuvres, aussi intéressantes soient-elles.

Un ordre strictement chronologique n'était pas souhaitable : pour répondre à ce sujet, le plan devait relier les grandes tendances d'une époque à un grand thème. Pour autant, il faut signaler qu'*a contrario* le jury a identifié et sanctionné les cas où des périodes n'étaient pas du tout abordées : les candidats ont intérêt à s'efforcer de trouver au moins deux exemples solides pour chaque grande période de l'histoire de l'art, y compris l'art contemporain.

Autre inconvénient d'un classement rigide par date de production : comme cette année – plus encore peut-être que la précédente – les exemples utilisés sont identiques d'une copie à l'autre, ils se retrouvent en outre alors dans le même ordre.

Les plans purement thématiques qui bouleversent totalement la chronologie seraient admis s'ils justifiaient par une logique irréfutable la progression de la pensée, mais les correcteurs n'ont pas rencontré un tel niveau de réflexion. Quelques mauvaises copies se distinguaient par l'absence de plan et le caractère décousu ou bavard qui ont été sanctionnés. Il est plutôt conseillé de trouver un juste équilibre entre les concepts et les exemples, et de raisonner par groupement chronologique d'œuvres.

L'introduction ne doit pas perdre de temps en banalités et généralités, qu'elles soient de nature historique ou mythique.

Tant sur le fond que sur la forme, les premiers mots de chaque partie sont souvent décevants voire désastreux lorsqu'ils conduisent à une généralité abusive : il faut donc bannir les expressions « Au Moyen Âge », « À la Renaissance » et « Au XIX<sup>e</sup> siècle » des débuts de paragraphe. De même, la conclusion d'un devoir écrit ne doit pas débiter par « En conclusion ». Il faut ajouter qu'une expression écrite riche et un vocabulaire adaptés permettent seuls de sortir des approximations et répétitions.

Il est conseillé d'éviter les formules vagues, familières ou à la mode comme l'expression « lâcher-prise » et les liens de cause à effet réducteurs comme la locution « suite à ». Une exigence graphique, enfin : au concours des chartes il est demandé de savoir écrire Moyen Âge avec des capitales et sans trait d'union.

### *Les exemples*

Le jury rappelle que les exemples qui sont hors du ressort de l'art occidental ou qui sont antérieurs au Moyen Âge ne sont pas pris en compte lors de la correction des copies, étant donné le cadre imposé par le programme. De ce fait, il n'était pas admis de placer des arts graphiques japonais ou chinois – ni des sculptures issues des arts premiers – dans l'ordre chronologique entre deux œuvres occidentales sans rapport. Seuls les modèles antiques et extra-européens ayant servi aux artistes occidentaux ont leur place dans cette épreuve.

La note attribuée est modulée en fonction de la présence de dates et de leur caractère correct et précis. Ni les exemples sans date ni les erreurs de décalage d'un siècle ne permettent d'avoir une bonne note. De même, le niveau d'histoire générale de l'art exigible pour cette épreuve impose de ne pas confondre Rubens et Rembrandt ni la peinture flamande avec la peinture hollandaise.

L'œuvre citée gagne à être replacée dans son contexte muséal ou une exposition où elle aurait été confrontée à une autre. Trop peu d'auteurs sont invoqués : les références à des livres et à des articles d'histoire de l'art sont trop peu nombreuses.

La difficile question de la légitimité de traiter le sujet « en négatif » ou d'aborder sa « contrepartie » – en l'occurrence les cheveux cachés, rasés ou absents de l'œuvre – s'est posée aux candidats comme au jury. Il n'existe pas de réponse absolue mais dans le cas des cheveux, il y avait assez de matière à traiter pour que

l'on considère comme hors-sujet les œuvres qui ne mêlaient pas cheveux et érotisme. Ainsi, la *Transverbération de sainte Thérèse*, dont on peut comprendre qu'elle ait été abordée en cours pour d'autres aspects, ne relevait pas du sujet, du moins pour le visage de la sainte. En cas de doute, le candidat doit en tout cas éviter de grouper les hors-sujets en une partie indépendante : seul l'effet de contraste entre un exemple au cœur du sujet et son contraire est éventuellement admis.

Les copies qui se sont contentées de souvenirs de cours, toujours les mêmes, rattachés de force au sujet, ont abouti à un résultat artificiel, narratif et sans réflexion. Il ne s'agit pas d'une petite histoire de l'érotisme dans les arts avec à chaque fois la chevelure revenant comme un refrain, mais d'un sujet dont le terme principal est « cheveux » : le premier mot d'un sujet articulé par une coordination est toujours le plus important, c'est par lui qu'il faut commencer.

Outre les qualités de rigueur historique attendues d'un futur chartiste, le jury a particulièrement apprécié les preuves de culture personnelle, de réflexion s'appuyant sur des exemples originaux et il a récompensé les copies qui sont parvenues à transmettre leur intérêt et même leur enthousiasme pour l'histoire de l'art.

## 9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme :** La France du XIII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle.

**Sujet :** Saint Louis.

Le nombre de copies corrigées (93) est en légère hausse par rapport à celui de 2019 (89), 2018 (91) et 2017 (90), confirmant une tendance constatée depuis l'étiage de 2016 (83). En s'établissant à 8,40, la moyenne des notes est supérieure à celle des trois années précédentes (8,1 en 2019, 8,3 en 2018, 8,2 en 2017). La note médiane est de 8. Comme les trois années précédentes, plus d'une copie sur trois a obtenu une note inférieure à 7 (33 copies, soit 35,4 %), chiffres presque identiques à ceux de 2019 (32 copies, soit 35,9 %). La proportion des copies ayant reçu une note inférieure à 10 (56,9 %, soit 53 copies) est moindre qu'en 2019 (61,8 %, soit 55 copies) et en 2018 (59 %, soit 54 copies), loin par conséquent du pic de 2017 (67 %). Parmi celles qui ont obtenu la moyenne et au-dessus (38 copies), neuf ont été no-

*Jury :* M. François BOUGARD, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS) ; M<sup>me</sup> Danielle JACQUART, directrice d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

tées 14 ou plus (six 14 et trois 16, soit 9,6 % du total), des chiffres en régression nette par rapport à 2019 (12 soit 13,4 % avec trois 15, un 16, une 17), mais bien supérieurs à ceux de 2018 (4, soit 4,4 %) et se rapprochant de ceux de 2017 (10, soit 11 %). Cinq d'entre ces copies ont été composées par des candidats admis.

Le sujet proposé, « Saint Louis », renouait avec le genre biographique quelque peu passé de mode, mais le choix de la figure historique mise à l'honneur ne devait surprendre aucun candidat. Dans son laconisme même, le sujet requérait une réflexion liminaire, dont les fruits étaient attendus dans l'introduction de la copie. En adoptant le libellé « Saint Louis » de préférence à « Louis IX », le jury ne reprenait pas seulement une désignation consacrée par l'usage : il suggérait aux candidats d'aborder la « sainteté » du roi Louis IX. Ce thème a souvent été perçu, au point de devenir parfois le fil quasi exclusif du devoir, ce qui était un pari risqué, mais réussi dès lors que le devoir était nourri de connaissances solides, qu'il éclairait l'action et la personnalité du roi et que ce choix ne servait manifestement pas à masquer de graves ignorances dans d'autres domaines. Quelques copies ont eu la bonne idée d'installer Saint Louis dans la galerie des saints rois médiévaux, ce qui a été apprécié quand elles ne se contentaient pas d'énumérer quelques noms. Il était en effet loisible de montrer en quoi les vertus de Louis IX correspondaient aux attentes religieuses de son temps et à des « critères » de sainteté bien différents de ceux dont avaient bénéficié les rois Olaf de Norvège ou Étienne de Hongrie, plusieurs fois cités. On ne pouvait bien sûr faire l'impasse sur la canonisation pontificale de 1297, sanction officielle et tardive d'une sanctification populaire à l'œuvre dès le retour de la dépouille du roi au royaume. Cet événement offrait bien des perspectives, mais il convenait de faire preuve de discernement – il ne s'agissait pas, comme on a pu le lire, de traiter des relations de Philippe le Bel avec la papauté. Il s'est avéré efficace de rapprocher la canonisation et l'abondance des témoignages laissés sur la vie du saint roi – encore fallait-il éviter de les imputer tous à l'instruction du procès canonique. Enfin, il était pleinement légitime de considérer le rôle joué par l'image du saint roi dans la modélisation de la fonction royale au cours des derniers siècles du Moyen Âge, sans s'arrêter à la ritournelle du « Bon temps Monseigneur saint Louis », ni traiter de la Guerre de Cent ans...

Si le sujet n'était pas « le règne de Saint Louis », il convenait bien sûr de nourrir la copie des actions royales et de voir ce qu'elles nous disaient de Louis IX, l'homme, le roi et le saint. Un règne aussi long – de 1226 à 1270 (certaines copies se sont montrées plus qu'hésitantes sur ces dates) – imposait presque inévitablement de faire ressortir les « tournants » du règne et les inflexions de la personnalité

du roi qu'on s'accorde à leur associer. On ne pouvait non plus évacuer la question : « qui règne ? », et donc faire l'impasse sur l'entourage royal et son influence exercée sur les décisions prises par le souverain. Autant de raisons, qui s'ajoutaient à d'autres, pour ne pas éluder la minorité de Louis IX et les « régences » de Blanche de Castille. En tout état de cause, on ne pouvait gauchir le sujet en « la France de Saint Louis » ou « le siècle de Saint Louis ». Trop de candidats, peinant à rassembler des connaissances sur le sujet proposé, se sont pourtant laissé séduire par cette facilité : décision funeste !

Comme de coutume, le jury n'avait fait le choix d'aucun plan *a priori*. Le fil chronologique (ou chrono-thématique), avec les deux croisades comme points de bascule, a donné lieu à une copie de qualité ; il en est allé de même pour une copie articulée autour des facettes de la personnalité du roi (la prud'hommie, l'aspiration à la justice et à la paix, la piété). De façon générale, la réussite d'une copie est liée à une bonne maîtrise du contexte, à la qualité et la diversité de l'information mise à contribution, et à la technique rédactionnelle.

Le jury s'est félicité de trouver des copies clairement composées et bien argumentées, témoignant d'un apprentissage de la rédaction qui fait honneur aux préparateurs. La plupart des devoirs sont illustrés d'exemples, mais on les trouve trop souvent déformés, approximatifs ou inappropriés. Deux abus contraires sont à cet égard à combattre : d'un côté, des exemples détaillés au-delà de l'intérêt qu'ils présentent pour la démonstration ou l'illustration ; de l'autre et à l'inverse, de simples allusions mises entre parenthèses, tels des clins d'œil que les correcteurs sont sommés de comprendre.

Comme déjà observé les années précédentes, des notions de base, souvent institutionnelles, restent mal assimilées ; il en va ainsi de l'apanage (son origine et ses implications) comme du domaine royal – en témoigne cette affirmation que Philippe Auguste aurait « quadruplé la superficie du royaume ». Les hauts faits du règne de Louis IX que sont les traités de Meaux-Paris, Corbeil et Paris font l'objet de confusions parfois graves, les « dits » de pacification (Amiens, Péronne notamment) ne font plus recette. Déplorons, une fois de plus, la fragilité de l'information géographique, base pourtant indispensable à la compréhension des enjeux de la politique des princes.

S'agissant de la rédaction, le jury a lu de belles pages, bien tournées voire élégantes, succédant à des devoirs aussi longs qu'embourbés, où les redites,

délayages, périphrases et néologismes attestent probablement l'incapacité à trouver le mot juste ou la nuance voulue. Les tournures journalistiques continuent de fleurir, qui déparent même des copies de qualité : l'une d'elles évoque « la pratique systémique du toucher des écrouelles » ; une autre souligne la « bien-portance » du royaume ; ailleurs encore, on apprend que le XIII<sup>e</sup> siècle « est un cercle vertueux » et que la dynastie capétienne « avait déjà tutoyé la sainteté avec Philippe Auguste », ou bien que les enquêtes de Saint Louis sont des « outils d'interrogation du peuple ». Une copie (pourtant honorable) parle du « bicamérisme or et argent », ce que le jury a bien voulu tenir pour un lapsus de fatigue ; peut-être en va-t-il de même quand un candidat dit de Louis IX qu'il était « orphelin de son frère » ; « les conflits intestinaux du royaume ». Une copie déclare que la Croisade marque les « débuts du règne à distance » : écho lointain de la continuité pédagogique ?

L'orthographe est en progrès, mais le virus de l'anglicisation s'installe : on parle du « sir » de Joinville (ou de Coucy). Les homophones continuent de souffrir : des « rennes du pouvoir » ont traversé une ou deux copies, mais cette année, la palme du martyr revient à « cilice », qui a subi une méchante minéralisation en « silice » (ou « sillice »). Derrière maintes bévues (« Hugues le Capet », la monnaie dite « Gros Louis », le « livre de justice et de plaies », « Jean Porthus » pour Guillaume de Saint-Pathus), on croit deviner un apprentissage bousculé, qui fait l'économie des vérifications indispensables une fois les notes prises. Les candidats doivent s'assurer d'avoir bien compris la signification en contexte des mots qu'ils lisent dans les ouvrages. Relevons trois méprises assez significatives. Une copie estime la Sainte-Chapelle « particulièrement flamboyante », ce qui laisse douter que l'adjectif ait été réellement compris ; une autre affirme que le roi voulait y placer « les ossements du Christ ramener (*sic*) de croisade ». Enfin, le jury s'est longtemps demandé pourquoi plusieurs devoirs affirmaient que Saint Louis avait multiplié les départs en croisade, qu'il « enchaînait les croisades » (*sic*) ; un candidat semble bien avoir donné la solution de l'énigme : puisque la croisade de 1270 est appelée « huitième croisade », Louis IX avait dû en accomplir sept auparavant !

## 10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

*All his relatives at home, and his friends in New Mexico, had expected that the old Archbishop would spend his closing years in France, probably in Clermont, where he could occupy a chair in his old college. That seemed the natural thing to do, and he had given it grave consideration. He had half expected to make some such arrangement the last time he was in Auvergne, just before his retirement from his duties as Archbishop. But in the Old World he found himself homesick for the New. It was a feeling he could not explain; a feeling that old age did not weigh so heavily upon a man in New Mexico as in the Puy-de-Dôme.*

*He loved the towering peaks of his native mountains, the comeliness of the villages, the cleanness of the country-side, the beautiful lines and cloisters of his own college. Clermont was beautiful, — but he found himself sad there; his heart lay like a stone in his breast. There was too much past, perhaps... When the summer wind stirred the lilacs in the old gardens and shook down the blooms of the horse-chestnuts, he sometimes closed his eyes and thought of the high song the wind was singing in the straight, striped pine trees up in the Navajo forests.*

*During the day his nostalgia wore off, and by dinnertime it was quite gone. He enjoyed his dinner and his wine, and the company of cultivated men, and usually retired in good spirits. It was in the early morning that he felt the ache in his breast; it had something to do with waking in the early morning. It seemed to him that the grey dawn lasted so long here, the country was a long while in coming to life. The gardens and the fields were damp, heavy mists hung in the valley and obscured the mountains; hours went by before the sun could disperse those vapours and warm and purify the villages.*

*In New Mexico he always awoke a young man; not until he rose and began to shave did he realize that he was growing older. His first consciousness was a sense of the light dry wind blowing in through the windows with the fragrance of a hot sun and sage-brush and sweet clover; a wind that made one's body feel light and one's heart cry "To-day, to-day," like a child's.*

*Jury:* M<sup>me</sup> Marie de LA MURE,  
professeur au lycée Michelet,  
Vanves ; M<sup>me</sup> Emilia LE SEVEN,  
professeur agrégé de l'Université.

---

WILLA CATHER, *DEATH COMES FOR THE ARCHBISHOP*, 1927 (p.271-73).

*Proposition de traduction :*

*Tous ses proches au pays, ainsi que ses amis au Nouveau Mexique, s'attendaient à ce que le vieil archevêque passe ses dernières années en France, probablement à Clermont, où il pourrait occuper une chair dans sa vieille université. C'était ce qui semblait être dans l'ordre des choses, et il avait sérieusement envisagé cette possibilité. Lors de son dernier séjour en Auvergne, juste avant qu'il se retire de ses fonctions d'évêque, il s'était dit que c'était plus ou moins ce qu'il ferait. Mais dans le Vieux Monde, il était nostalgique du Nouveau. C'était un sentiment qu'il ne pouvait expliquer – le sentiment que le poids des ans n'affectait pas aussi lourdement un homme au Nouveau Mexique que dans le Puy de Dôme.*

*Il aimait les pics culminants de ses montagnes natales, ses villages amènes, la netteté des campagnes, les belles lignes et les cloîtres de sa propre université. Il trouvait que Clermont était belle – mais il s'y sentait triste ; son cœur pesait dans sa poitrine comme une pierre. Peut-être le passé y était-il trop présent... Lorsque le vent d'été berçait les lilas des vieux jardins et décrochait les fleurs des marronniers, il fermait parfois les yeux et il repensait au chant aigu que le vent entonnait dans les pins droits et zébrés des forêts navajos.*

*Le jour sa nostalgie s'estompait et, à l'heure du dîner, elle n'y paraissait plus. Il appréciait son repas et son vin, ainsi que la compagnie d'hommes cultivés, puis il se retirait habituellement de bonne humeur. C'était au lever le matin que la douleur le saisissait dans la poitrine ; se lever dès potron minet n'y était pas étranger. Il avait l'impression que la grisaille de l'aurore durait une éternité ici, que le pays mettait un temps infini à revenir à la vie. Jardins et champs étaient humides, d'épaisses brumes recouvraient la vallée et obscurcissaient les montagnes ; des heures s'écoulaient avant que le soleil puisse disperser ces vapeurs, réchauffer et purifier les villages.*

*Au Nouveau Mexique, il se réveillait toujours avec la vigueur d'un jeune homme. Ce n'était qu'après s'être levé et après avoir commencé à se raser qu'il se rendait compte qu'il vieillissait. La première chose qui l'éveillait au monde était la sensation du vent léger et sec qui soufflait à travers les fenêtres, parfumé de soleil chaud, de sauge et de trèfle doux ; un vent qui donnait une sensation d'allégresse corporelle et faisait crier au cœur « aujourd'hui, aujourd'hui », comme à celui d'un enfant.*

Le texte donné au concours cette année est tiré du roman *Death Comes for the Archbishop* (1827) de Willa Cather, auteure américaine dont le style classique et teinté de couleur locale tranche avec la production de ses contemporains modernistes. Toutefois, par son dépouillement et son économie, *Death Comes for the Archbishop* est considéré comme un des romans les plus modernistes de Cather. Plus connue en France pour *My Antonia* et la description des grands espaces de l'Ouest – la rude Prairie –, l'imaginaire de Cather est néanmoins façonnée par deux autres paysages qui sont au cœur de l'extrait donné à traduire : la Provence et les paysages du Sud-Ouest américain, qu'elle visite pour la première fois respectivement en 1902 et 1912. Roman sans intrigue à proprement parler, *Death Comes for the Archbishop* est, comme le décrit Marc Chénétier, « un paysage spirituel », une « transcription stylisée de la vie de Monseigneur Lamy de Santa Fé ». Mêlant histoire et romance, et opérant par suite de tableaux qui empruntent à la chronique, *Death Comes for the Archbishop* raconte une entreprise d'évangélisation du Nouveau Mexique menée par deux personnages d'origine auvergnate, l'évêque Jean-Marie Latour et le père Vaillant. Cette évangélisation passe notamment par la construction d'une cathédrale romane à Santa Fé qui sera le tombeau de l'archevêque. L'extrait que devaient traduire les candidats se situe à la fin du roman, au livre neuf, peu avant la mort de l'archevêque à Santa Fé. À l'approche de sa mort, Monseigneur Latour repense à son pays natal (*home*, dans le texte) et comprend que les montagnes rouge sang du Nouveau Mexique et les forêts navajos sont devenues le lieu où il se sent véritablement chez lui.

La difficulté de ce texte de Willa Cather ne résidait pas tant dans la charge lexicale – hormis les noms de plantes – que dans le travail du rythme des phrases et des paragraphes. Le texte est construit sur un mouvement d'opposition, ou du moins d'aller-retour constant, entre l'Auvergne natale de l'archevêque (« le Vieux monde ») et le Nouveau Mexique (« le Nouveau monde »). Le « home » de la première ligne désigne l'Auvergne, le *pays* natal de l'archevêque et non pas spécifiquement la demeure familiale de l'archevêque. Il était alors une erreur de traduire, dans ce contexte, « All his relatives at home » par « Tout\* ses proches à domicile\* ». (Au passage, nous recommandons à certains candidats de réviser la différence entre « tous » et « tout ».) La traduction « Tous ses proches de chez lui » était, quant à elle, extrêmement maladroite. Par ailleurs, ce premier paragraphe a

donné lieu à de nombreux calques syntaxiques au moment de traduire le segment « But in the Old World he found himself *homesick for* the New » (« il avait le mal du pays pour le Nouveau »\* ; « il était malade du pays pour le Nouveau »\*). Nous rappelons aux candidats que les prépositions dans le texte de départ doivent parfois être étoffées ou modulées afin d'obtenir une traduction aussi fluide et naturelle que possible.

Les candidats ont en général bien noté et senti l'élégance de l'écriture de Cather, ainsi que son ton parfois un peu désuet. Afin de rendre au mieux cette particularité de l'écriture de Cather, certains candidats sont toutefois tombés dans la surtraduction en traduisant, par exemple, « old gardens » par « jardins médiévaux » ou « the beautiful lines » par « le sublime des lignes ». D'autres copies, plus maladroites, ont quant à elles fait des contresens : « line » a été traduit par « couloirs », alors que le texte faisait tout simplement référence aux lignes architecturales des édifices et « in good spirits » par « avec de bon vins ». Le jury a été plus clément pour la traduction des noms de fleurs et plantes qui parsemaient la fin du texte, du moment que les espèces végétales proposées étaient cohérentes avec le paysage. Ainsi « horse-chestnuts » a pu être traduit par marronniers ou châtaigniers sans que les candidats soient pénalisés. « Sweet lover » était toutefois plus compliqué... notamment parce qu'une coquille s'est glissée dans le texte et que le véritable terme dans le texte de Cather est « sweet clover » (le trèfle doux). Il va sans dire que ce terme a été banalisé au moment de la correction, mais nous pouvons néanmoins en dire deux mots. « Sweet lover »\* a évidemment donné lieu à des traductions cocasses, évoquant l'archevêque qui, le matin, sent l'odeur des marronniers et « du / de son doux amour »\*. Si le terme a été banalisé, le jury pouvait tout de même s'attendre à voir ce segment traduit par un autre nom de plante pour deux raisons. La première, c'est que l'absence d'un article défini ou indéfini devant « sweet lover »\* indiquait bien qu'on avait là affaire à quelque chose d'inquantifiable et non une entité singulière. La deuxième raison, c'est que les candidats ne sont pas sans savoir que l'anglais chérit particulièrement les mots composés métaphoriques pour les noms de fleurs. Ainsi le myosotis est-il appelé *forget-me-not*, le muguet *lily-of-the-valley*, le chèvrefeuille *honeysuckle*, et les pois de senteur *sweet pea*. Ces deux raisons auraient donc dû mener les candidats sur la piste d'un autre nom de plante. Une seule copie a visiblement mené cette réflexion, et nous souhaitons souligner la sagacité du candidat qui a ainsi traduit « sweet lover »\* par « figue de Barbarie ».

Une autre difficulté rencontrée par les candidats a été le choix des temps. Une révision des temps français et de leur conjugaison serait de bon ton pour les candidats qui ne les maîtrisent pas encore très bien. Quelques copies ont confondu le passé simple et le subjonctif passé (« s'étaient attendus à ce que le vieil archevêque souhaita\* passer ses dernières années en France »), tandis que d'autres montraient qu'elles n'étaient pas tout à fait au point sur la concordance des temps (« s'étaient attendus à ce que l'évêque passerait... »\*). Nous rappelons également aux candidats que pour bien traduire un verbe au passé / prétérit, il est nécessaire de se demander si l'action dans le texte est une action longue dans le temps, une habitude, ou une action courte, itérative. En fonction de la réponse, après analyse, le verbe pourra être traduit en français par de l'imparfait ou du passé simple, voire du passé-composé. Cette réflexion était nécessaire pour traduire le troisième paragraphe qui décrivait, ainsi que l'adverbe *usually* l'indiquait également, des habitudes du vieil archevêque.

Pour terminer, nous aimerions attirer l'attention des candidats sur l'importance de la maîtrise de la langue française. Trop souvent des accents ont été omis (« diner »\*, « reveiller »\*) ou rajoutés (« chaire »\*, ou le fameux « celà »\*) et des paronymes confondus (chair et chaire). Des maladresses ont également été commises dans l'usage des pronoms possessifs : d'aucuns ont traduit « he sometimes closed *his* eyes » par « il fermait parfois *ses* yeux » alors que le français préférera toujours l'article défini dans ce cas (« il fermait parfois *les* yeux ») ; et d'autres ont manqué de cohérence dans une même phrase, traduisant « a feeling that old age did not weigh so heavily upon a man in New Mexico » par « une sensation que *son* âge avancé ne pesait pas si lourdement sur *un* homme... ». Enfin, nous tenons à saluer la qualité des copies dans leur ensemble et la capacité des candidats à mobiliser des stratégies destinées contourner les difficultés du texte et proposer une traduction qui se tienne.

## 11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

### *HEDWIG DOHM*

Wenn die Rede von den Pionierinnen der deutschen Frauenbewegung im Umkreis der Familie Mann ist, muss natürlich nicht zuletzt auch Hedwig Dohm, die Großmutter Katias, genannt werden. Auch sie hat darunter gelitten, dass ihr nicht die gleichen Bildungsmöglichkeiten offen standen wie ihren Brüdern. Zwar hatte sie das Glück, als uneheliche Tochter aus ärmlichen Verhältnissen stammend, in ein großbürgerlich-jüdisches Familienmilieu integriert zu werden, doch änderte das nichts an frühen Ungleichheitserfahrungen, wie sie in den *Kindheitserinnerungen einer alten Berlinerin* dokumentiert sind. Mit 21 Jahren heiratete sie Ernst Dohm, den Redaktionsleiter des Satireblattes *Kladderadatsch*, und wurde Mutter von fünf Kindern. Mit dreißig fing sie an zu schreiben und erwies sich schon in ihrem ersten selbständigen Werk, einer Darstellung der *Spanischen Nationalliteratur*, als autodidaktisches Genie. Im Berliner Salon der Dohms, in dem prominente Geistesgrößen wie Alexander von Humboldt, Ferdinand Lassalle und die Gräfin Hatzfeld, Theodor Fontane oder Fanny Lewald verkehrten, gab sie den Ton an. Mit ihren feministischen Essays wie *Was die Pastoren von den Frauen denken*, in polemischen Streitschriften und Feuilletons forderte Hedwig Dohm die völlige Umgestaltung der Gesellschaft im Sinne der rechtlichen, sozialen und ökonomischen Gleichberechtigung von Frauen und Männern. Mutig, witzig und geistreich legte sie sich mit berühmten Männern und Frauen ihrer Zeit an und kämpfte gegen Konvention und Tradition. Zwei Jahrzehnte stand sie in diesem Kampf fast allein, auch der bürgerlichen Frauenbewegung war sie zu radikal. Selbst innerhalb der eigenen Verwandtschaft blieb sie umstritten. Thomas Mann schätzte ihr Werk als »nicht gerade sehr wichtig« ein – während sie ihrerseits den Ehemann ihrer Enkelin als einen »gottverdammten Antifeministen« bezeichnete. Eine erfolgreiche Wirkungsgeschichte ihrer feministischen Ideen hat Hedwig Dohm selbst nicht mehr erleben dürfen. Ihre konkreten Reformbestrebungen waren für die verkrusteten Gesellschaftsstrukturen des Kaiserreichs zu »modern«.

---

WILLI JASPER, *CARLA MANN*, 2012.

*Jury:* M<sup>me</sup> Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; M<sup>me</sup> Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

Le texte proposé aux trois candidats de seconde langue était extrait de l'ouvrage de Willi Jasper, *Carla Mann*, publié en 2012. Le passage retenu était consacré à Hedwig Dohm, dont la petite-fille, Katia, épousa Thomas Mann, cette dernière devenant de ce fait la belle-sœur de Carla.

Hedwig Dohm, à qui il ne fut pas permis de recevoir la même éducation que ses frères, devint, après son mariage, une importante figure du féminisme allemand. Elle publia plusieurs ouvrages et essais et plaida la cause de ses idées féministes auprès du milieu intellectuel berlinois dont les portes lui avaient été ouvertes par son union. Ses revendications allaient bien au-delà d'un meilleur accès à l'éducation pour les jeunes filles et portaient sur une véritable égalité juridique, sociale et économique entre les femmes et les hommes. Quelques mois avant son décès en 1919, elle eut la satisfaction de voir aboutir l'un de ses combats : le droit de vote, qu'elle avait été l'une des premières à réclamer, était accordé aux femmes à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Sans présenter de difficultés grammaticales insurmontables, le texte demandait cependant que l'on porte une attention particulière à la syntaxe et requerrait la maîtrise de quelques points fréquemment rencontrés.

- L. 1 : la valeur de *Wenn*, ici dans un emploi temporel, n'a pas toujours été identifiée.
- L. 2-4 : l'auxiliaire de mode *müssen* suivi de l'infinitif passif *genannt werden* a troublé certains étudiants.
- L. 3 : le génitif saxon *die Großmutter Katias* n'a pas été repéré.
- L. 5-8 : la tournure *zwar ... doch*, certes un peu moins usuelle que son équivalent *zwar ... aber*, a donné lieu à des confusions.
- L. 13-14 : le *als* de l'expression *sich als etwas erweisen* a été interprété comme un élément de comparaison.

Les erreurs lexicales ont été nombreuses.

Le jury déplore que l'expression très courante *die Rede von etwas sein* au début du texte n'ait pas été reconnue comme telle, sans doute parce que son emploi différait de l'habituel *Es ist die Rede von*.

Quelques confusions inadmissibles ont encore été constatées : ainsi *Bildung* dans *Bildungsmöglichkeiten* (l. 4-5) ne saurait être confondu avec *Bild*. De même est-on en droit d'attendre que les candidats ne confondent plus *offen* (l. 5 dans *offenstehen*) et *oft*.

Le jury a également relevé des lacunes ou confusions regrettables :

- *Unter etwas leiden* (l. 4), *ändern* (l. 8) confondu avec *anders*, *Ungleichheit* dans *Ungleichheitserfahrungen* (l. 8-9), *sich als etwas erweisen* (l. 13-14), *den Ton angeben* (l. 18), *fordern* (l. 20), *einschätzen* (l. 28), *erleben* confondu avec *überleben* dans *etwas erleben dürfen* (l. 32).
- *Verhältnisse* (l. 6), *Darstellung* (l. 14), *Gräfin* (l. 17), *Feuilleton* (l. 20), *Umgestaltung* (l. 20-21), *Verwandschaft* (l. 27), *Enkelin* (l. 29), *Bestrebungen* dans *Reformbestrebungen* (l. 32-33).
- *Bürgerlich* dans *großbürgerlich* (l. 7), *prominent* (l. 15), *witzig* (l. 23), *geistreich* (l. 23), dans *erfolgreich* (l. 30) seul *reich* a été traduit.
- *Zuletzt* (l. 3), *fast* (l. 25).

Le jury invite les candidats à porter une attention particulière à l'emploi au singulier ou au pluriel des mots allemands. Des erreurs ont ainsi été relevées sur *Brüder* (l. 5), *Pastoren* (l. 19), *Streitschriften* (l. 19-20), *Feuilletons* (l. 20), *Strukturen* dans *Gesellschaftsstrukturen* (l. 33). De même convient-il d'être attentif à la forme verbale : un verbe au singulier ne peut avoir un sujet au pluriel !

Enfin, le jury insiste de nouveau sur le respect de l'orthographe, des accords de participe passé et invite vivement les étudiants à se pencher sur la conjugaison.

La moyenne s'élève à 10,33. Les notes vont de 06 à 17.

## 12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

Cuando Napoleón preparaba la marcha sobre Rusia, su asombroso ejército se encontraba ya tan desgastado y yacente pese a los triunfos obtenidos que no sólo tuvo que  
5 reclutar tropas de manera indiscriminada y abusiva, sino también que inventarse oficiales no siempre merecedores del rango. Louvet fue una de estas creaciones tardías, pero en su caso no puede hablarse de desliz ni de improvisación: sus profundos conocimientos teóricos del  
10 arte bélico, la ingente obra escrita en que los había plasmado, la clarividencia estratégica que tales páginas dejaban traslucir no hacían sino convertir en lógica y apremiante su incorporación a filas en un puesto de mando y responsabilidad, y en disparatada, absurda, perversa, la circunstancia de que hasta entonces se  
15 hubiera mantenido alejado de los campos de batalla y hubiera confinado su saber abrumador al polvo de las bibliotecas y a los ojos cansados y débiles de los curiosos y los ilustrados. Pero al igual que el aficionado a los mapas rara vez siente el impulso o la necesidad de viajar porque  
20 sabe que la carta no miente y que en el lugar visitado no hallará más que lo que aquella le anuncia y describe y da ya, así a Louvet no se le había ocurrido jamás (considerándolo algo denigrante y superfluo) constatar personalmente sobre el terreno la veracidad de unas  
25 doctrinas que, como su progenitor, él reputaba

obligadas y ciertas. Y sólo en 1812, quién sabe si porque la magnitud de la empresa le atrajo o porque, ya cincuentón, sufrió una conmoción inesperada y profunda de carácter patriótico,  
35 quién si porque se dejó seducir a fuerza de lisonjas y halago o porque a punta de bayoneta fue forzado a ingresar, quién, finalmente, si porque vio en ello una rúbrica adecuada a su obra o porque quizá enloqueció, el docto Louvet recibió su primer baño de fatiga y de sangre  
40 al pasar a formar parte del ejército nacional con el rango de capitán. Y no me cabe ninguna duda de que ya entonces Louvet presintió su destino y aceptó de buen grado que aquella incursión intempestiva y marchita le costara la vida. La función que a lo largo de la campaña desempeñó era la propia de un general veterano y con experiencia estratégica, pero el caso de Louvet desde un principio resultó singular:  
50 [...] mientras a Louvet se le asignaba de facto un cargo espectral y oficioso que podríamos denominar de supervisor general estratégico y táctico, al tiempo, de iure y como capitán, participaba en el combate con asiduidad y una extraña delectación; ...en la lucha cuerpo a cuerpo, sí, en la refriega misma, ¿de qué se asombra usted?, dirigiendo cargas de caballería y cortando cabezas: el sable en la mano, la mirada encendida, la mandíbula tensa, poseído sin  
60 duda por la enajenación y el pavor.

*Jury:* M. Yannick BARNE, professeur agrégé, Sorbonne Université ; M. Renaud MALAVIALLE, maître de conférences à Sorbonne Université.

---

JAVIER MARÍAS, « EL ESPEJO DEL MÁRTIR », *EL MONARCA DEL TIEMPO*, 1978.

*Proposition de traduction :*

*Quand Napoléon s'apprêtait à marcher sur la Russie, son impressionnante armée se trouvait déjà si épuisée et abattue, malgré les triomphes obtenus, qu'il dut non seulement enrôler des troupes à l'aveugle et de manière abusive, mais aussi s'inventer des officiers rarement dignes de ce rang. Louvet fut l'une de ces créations tardives, mais dans son cas, on ne peut parler ni de faux-pas ni d'improvisation : ses profondes connaissances théoriques de l'art de la guerre, l'immense travail écrit dans lequel il les avait mises en forme, la clairvoyance stratégique que de telles pages laissaient transparaître, ne faisaient que rendre logique et pressante son intégration dans les rangs à un poste de commandement et de responsabilité, et insensé, absurde et pervers, le fait que jusqu'alors il se fût maintenu loin des champs de bataille et qu'il eût confiné son savoir étonnant dans la poussière des bibliothèques, pour les yeux fatigués et fragiles des curieux et des lettrés.*

*Mais de même que l'amateur de cartes éprouve rarement l'envie ou le besoin de voyager, parce qu'il sait que la carte ne ment pas et que sur les lieux visités, il ne trouvera rien de plus que ce qu'elle lui annonce, décrit et propose déjà, de même il n'était jamais venu à l'esprit de Louvet (qui estimait cela dévalorisant et superflu) d'aller vérifier personnellement sur le terrain le bien-fondé de doctrines qu'il considérait, puisqu'il en était l'auteur, comme nécessaires et indubitables.*

*Et ce n'est qu'en 1812, qui sait si l'ampleur de l'entreprise l'attira ou si, déjà quinquagénaire, il éprouva un choc inattendu et profond d'ordre patriotique, qui sait s'il se laissa séduire par les flatteries et les louanges, ou encore s'il fut forcé à intégrer les rangs sous la menace d'une baïonnette, qui sait enfin s'il y vit une conclusion adéquate pour son œuvre ou s'il était devenu fou, que le docte Louvet reçut son premier bain de fatigue et de sang, quand il s'engagea dans l'armée nationale avec le grade de capitaine.*

*Et je ne doute pas que dès ce moment-là Louvet pressentit son sort et accepta de bon gré que cette incursion intempestive et morne lui coûtât la vie. Les fonctions qu'il occupa tout au long de la campagne étaient celles d'un général chevronné ayant une expérience stratégique, mais le cas de Louvet fut depuis le début bien singulier : alors qu'on avait de facto assigné à Louvet une charge factice et officieuse, que l'on pourrait qualifier de superviseur général de la stratégie et de la tactique, en même temps, en tant que capitaine de jure, il participait à la lutte avec assiduité et avec une étrange délectation ; dans le combat au corps à corps, oui, dans les échauffourées elles-mêmes, cela vous étonne ?, il dirigeait des charges de cavalerie et coupait des têtes, le sabre à la main, le regard enflammé, la mâchoire tendue, possédé sans doute par l'aliénation et par l'effroi.*

Les candidats au concours de l'École nationale des chartes en section B ont traduit un extrait du récit « El espejo del mártir » de Javier Marías, publié dans son recueil *El monarca del tiempo* (1978) et repris dans *Mientras ellas duermen* (1990). Les candidats pouvaient connaître ce grand nom de la fiction espagnole contemporaine, qui jouit en outre de la visibilité médiatique que lui offrent ses nombreuses chroniques dans *El País*. Le passage proposé mettait en scène l'histoire fictive de Louvet, théoricien militaire appelé à rejoindre la campagne de Russie, où il se découvre un goût insoupçonné pour la pratique guerrière. Le récit dressait le portrait d'un personnage énigmatique qui incarnait l'ancienne alliance des armes et des lettres et qui n'était pas sans rappeler le chevalier à la triste figure, toute proportion gardée.

Le jury a corrigé 14 versions, les notes allant de 17 à 1, soit un 17, un 16, un 12,5, un 12, deux 9, trois 6, un 5, un 4, un 3 et deux 1. Les copies ont été dans l'ensemble moins convaincantes que lors des sessions précédentes. Le texte, volontairement affecté, n'était pas simple, aussi bien d'un point de vue lexical que syntaxique, et appelait en effet une lecture diligente (mais n'est-ce pas le cas de toute version ?). Les faibles notes s'expliquent cependant moins par la difficulté du texte que par une excessive méconnaissance des règles élémentaires de la grammaire, aussi bien française qu'espagnole, ainsi que par de fréquentes lacunes lexicales. Nous allons y revenir, mais ne mentionnons pour l'heure qu'un exemple éloquent : trois candidats ont fait preuve d'excès de zèle en transposant le titre du récit, qui n'était pas à traduire. Or, il s'est avéré qu'ils ignoraient le sens du substantif « *espejo* » (le miroir), pourtant courant, en le rendant par « l'attente », « l'espoir » ou encore « le fantôme »...

En ce qui concerne la syntaxe, deux passages pouvaient effectivement s'avérer épineux. Le premier se trouve dans la deuxième phrase du texte (l. 10-21) :

*sus profundos conocimientos teóricos del arte bélico, la ingente obra escrita en que los había plasmado, la clarividencia estratégica que tales páginas dejaban traslucir no hacían sino convertir en lógica y apremiante su incorporación a filas en un puesto de mando y responsabilidad, y en disparatada, absurda, perversa, la circunstancia de que hasta entonces se hubiera mantenido alejado de los campos de batalla [...]*

Face à des phrases complexes, le jury recommande aux candidats de recourir aux méthodes appliquées en version latine, en commençant par identifier et par décrire précisément le verbe de la proposition principale. Certains, trop

empressés, n'ont pas vu, par exemple, que le verbe « *hacían* » était au pluriel, en accord avec les trois syntagmes nominaux sujets, juxtaposés, qui le précédaient. La construction « *hacer + infinitif* » a souvent été négligée, ainsi que la locution restrictive « *no...sino* », que l'on pouvait pourtant traduire littéralement par « ne faisaient que rendre ». Enfin, les candidats devaient remarquer que l'infinitif « *convertir* » régissait deux compléments coordonnés, sous la forme « *convertir algo en + adjectif* » : « *convertir su incorporación a filas en apremiante... y (convertir) la circunstancia en disparatada* ». La difficulté résidait surtout dans l'accumulation de compléments (énumération d'adjectifs, présence de subordonnées relatives...) qui pouvaient brouiller la structure syntaxique de la phrase. Conscient de la difficulté, le jury a valorisé les versions qui explicitaient ladite structure, même si l'élégance stylistique en pâtissait. C'est le cas de la copie la mieux notée, qui a proposé une traduction satisfaisante malgré plusieurs faux-sens. En revanche, d'autres copies ont proposé une traduction qui, en l'absence de toute analyse syntaxique préalable, tombait dans le non-sens (« ne faisaient en réalité que les convertir en logique et peu après son incorporation à la tête d'un poste de commandement » ; « ne changèrent pas seulement la logique et l'intelligence de ses connaissances écrites en un poste de commandement » ou encore « n'avaient pour effet que de transposer en termes de logiques et d'exhortation son exposé »).

Le deuxième passage « délicat » se trouvait entre les lignes 31 et 42 :

*Y sólo en 1812, quién sabe si porque la magnitud de la empresa le atrajo o porque, ya cincuentón, sufrió una conmoción inesperada y profunda de carácter patriótico, quién si porque se dejó seducir a fuerza de lisonjas y halago o porque a punta de bayoneta fue forzado a ingresar; quién, finalmente, si porque vio en ello una rúbrica adecuada a su obra o porque quizá enloqueció, el docto Louvet recibió su primer baño de fatiga y de sangre...*

Le narrateur s'interroge sur les raisons pour lesquelles Louvet, théoricien sans expérience pratique, accepte soudainement de participer à l'effort de guerre. Il émet donc une série d'hypothèses, sous forme d'interrogatives indirectes, toutes introduites par la formule distributive « *quién sabe si* » (ou « *quién si* », sans répétition du verbe « *saber* »). Ces interrogatives se composent elles-mêmes de deux subordonnées causales coordonnées, introduites par un verbe « être » sous-entendu : « *si [fue] porque... o porque* ». Une lecture attentive permettait en outre de

remarquer que cette suite d'hypothèses séparait un complément circonstanciel de temps (« *sólo en 1812* ») du reste de la proposition principale (« *el docto Louvet recibió...* »). La structure de la phrase est donc la suivante, les majuscules entre crochets renvoyant aux différentes hypothèses envisagées par le narrateur :

*Y sólo en 1812 / quién sabe si (fue) porque [A] o porque [B], quién (sabe) si (fue) porque [C] o porque [D], quién (sabe) si (fue) porque [E] o porque [F] / el docto Louvet recibió...*

Plusieurs traductions pouvaient être envisagées. Il était en effet possible de modifier la phrase en optant pour l'interrogative directe (« l'ampleur de l'entreprise l'attira-t-il ou bien, déjà quinquagénaire, reçut-il un choc...? »), d'éliminer, par souci d'élégance, la conjonction « *porque* » (« qui sait si l'ampleur de l'entreprise l'attira... »), de la remplacer par une tournure emphatique (« qui sait si ce fut l'ampleur de l'entreprise qui l'attira... ») ou même de la conserver, ce qui alourdissait néanmoins le texte français (« qui sait si ce fut à cause... », « qui sait si c'était parce que... »). En revanche, le jury a pénalisé les candidats qui ont commis une erreur syntaxique grave en confondant, malgré la différence graphique bien utile en version, la conjonction causale « *porque* » (« parce que ») et la séquence interrogative « *por qué* » (« pourquoi »).

Ajoutons que ce passage a révélé chez certains une méconnaissance du système pronominal espagnol : « *ello* » est un pronom personnel neutre (« *porque vio en ello una rúbrica adecuada a su obra* »), très souvent employé après une préposition. Il est possible de le traduire, comme c'était le cas ici, par le pronom « y ». Les copies qui en ont fait un pronom masculin ont été sanctionnées (« parce qu'il vit en lui-même », « c'est parce qu'il vit en lui un chapitre »).

Mis à part ces deux passages, le reste du texte ne présentait guère de difficulté particulière. La notation de cette session a été particulièrement faible parce que plusieurs copies présentaient des erreurs morphosyntaxiques inadmissibles dans un concours national sélectif. Ainsi, l'insuffisante maîtrise du passé simple français, même dans des copies présentant des qualités certaines, a été lourdement pénalisée, tant sont aberrantes des formes comme « l'attraya » (*le atrajo*), « il dû » (*tuvo*) ou « il pressenti » (*presintió*), – ce dernier ayant donné lieu à des aberrations orthographiques telles que « il présentit », « il presentit ». Rappelons aux futurs candidats que les erreurs de morphosyntaxe verbale font partie de celles qui sont les plus sévèrement sanctionnées en version. Rappelons aussi que

la concordance des temps, obligatoire en espagnol, l'est également en français, du moins dans une version de concours. Un seul candidat l'a respectée dans la phrase suivante : « *aceptó de buen grado que aquella incursión intempestiva y marchita le costara la vida* » (l. 44-46) : « il accepta de bon gré que cette incursion intempestive et morne lui coûtât la vie ». Le jury a toléré l'emploi du subjonctif présent (« coûte »), mais a pénalisé celui du conditionnel (« coûterait » ou « couterait », désormais accepté) ou du futur (« coutera »).

À cet égard, plusieurs candidats, peut-être par précaution, ont remplacé les passés simples par des passés composés (envisageable à l'oral mais non à l'écrit) ou, plus curieusement, par des imparfaits : dans la phrase « *quién sabe si porque sufrió una conmoción* », par exemple, trois candidats ont arbitrairement modifié le temps du verbe. Les négligences dans l'usage des temps se doublent parfois d'une analyse trop distraite des formes verbales. Ainsi le verbe « *no hallará* » (l. 25), a donné des traductions absurdes dans les copies n'ayant pas vu qu'il s'agissait d'un verbe au futur dont le sujet était « *el aficionado a los mapas* » (l. 22).

D'ailleurs, ce passage a souvent été mal traduit en raison d'une mécompréhension de la locution conjonctive « *al igual que* + substantif » (« de même que », « tout comme »). Aussi certains candidats n'ont-ils pas perçu que Louvet était comparé à un amateur de cartes, sans en être nécessairement un lui-même, et ont proposé comme traduction : « même avec sa passion des cartes » ou « cependant, alors qu'il aimait les cartes ». Il en va de même pour la locution prépositionnelle « *pese a* » (« *tan desgastado y yacente pese a los triunfos obtenidos* », l. 3-4), qui exprime la concession (« malgré ») : certaines copies ont fait du complément circonstanciel un complément d'agent (« affaiblié par le poids des triomphes », « dû aux triomphes obtenus »), ce qui a parfois débouché sur des contresens (« tant bridée et exaltée par les triomphes »), voire des non-sens (« trouva tant de désertions et d'hostilité à l'égard des triomphes obtenus » « faisait (sic) tant de haine et de rejet lors de ses victoires »). En lien avec ces locutions, citons pour finir « *al tiempo* » (l. 53). Si cette forme est certes curieuse (on s'attendrait plutôt à « *al mismo tiempo* »), son sens dans la phrase était on ne peut plus évident, les candidats pouvant de surcroît la rapprocher de la conjonction temporelle « *al tiempo que* », plus fréquente.

Concernant le lexique, traduire certains termes sans dictionnaire pouvait être malaisé, comme dans le cas de « *refriega* » (l. 56 : le combat, l'échauffourée), sans rapport avec l'adjectif « *frío* » : traduire « *en la refriega misma* » par « même dans

la neige », « dans le froid et dans le gel » ou par « dans cette lutte glaçante » menait à d'importants faux-sens. De même pour l'adjectif « *marchita* », qui n'a aucun rapport ni avec la « marche », ni avec le mouvement des troupes. Les propositions telles que « guerrière » ou « belliqueuse » frôlaient le contresens (précisons au passage que l'adjectif propre à la guerre est « martial », et non « marital »).

Certains faux-sens portaient sur des termes courants ou transparents, ce qui est moins excusable. « *Espectral* » (« *cargo espectral* », l. 51) ne pouvait être rendu par « discrète », « spectatrice » ou encore par « démesurée » ou « spectaculaire », ces derniers cas étant de lourds contresens. Le syntagme « *a fuerza de lisonja y halago* » (l. 35-36 : « à force de flatteries et de louanges ») a pu être traduit par « de propagandes et de prouesses » ou « de beaux mots ou de gros chèques ». Et que dire du verbe « *enloquecer* » (« *porque quizá enloqueció* », l. 39), construit à partir de l'adjectif « *loco* » (« fou ») et qui a été traduit par « peut-être parce qu'il en avait envie » ou « peut-être à cause de l'éloquence » ? Signalons également les copies qui rendent le substantif « *ilustrados* » (l. 21), désignant les lettrés (d'autres propositions ont été acceptées, telles que « grand esprits » ou « savants ») par « illustateurs », « illuminés », « illustrés », ou encore, comble du contresens, par « illettrés » !

Des mots pourtant identiques à leur étymon latin ont donné lieu à des erreurs surprenantes dans le cadre du concours de l'École des chartes. C'est le cas de l'adjectif « *ingente* » (l. 11), traduit par « magistrale », voire par « conscise » (sic). De même pour « *pavor* », dernier mot du texte, que seuls deux candidats ont su traduire correctement, nullement synonyme de « fureur », d'« adrénaline » ou de « pouvoir » (proposé à trois reprises). Les deux expressions « *de facto* » (l. 50-51) et « *de jure* » (l. 53), qu'il était possible de conserver en l'état, ont été rendues respectivement par « lui-même » et « avec ardeur », ou même par des invraisemblables « par jure » et « de maestro ».

Énumérons finalement quelques extravagances orthographiques (sans exhaustivité) qui rappelleront l'importance cruciale de la relecture en fin d'épreuve : « hazard », « déli », « cavallerie », « exitation », « passioné », « comotion », « innatendue », « apropié », « s'averra ». Certains mots ont à cet égard stimulé l'imagination graphique des candidats, comme « *cincuentón* » (l. 33) ou « *bayoneta* » (l. 36).

Enfin, le jury s'alarme de la propension de plusieurs copies à verser dans le non-sens. La version est avant tout une épreuve de français et la priorité est de proposer un texte qui *fasse sens*. Inversement, le jury tient à rappeler aux candi-

faits que l'exercice exige, autant que faire se peut, la plus grande fidélité au texte original : une version qui témoignerait d'une compréhension acceptable du texte source tout en le réécrivant serait lourdement sanctionnée, ce qui fut le cas cette année.

Les conseils donnés dans les précédents rapports sont toujours valables : il est indispensable de pratiquer, tout au long de la préparation de l'épreuve écrite d'admissibilité, des lectures régulières *dans les deux langues* et de s'entraîner quotidiennement. Pour ce faire, l'exercice du « petit espagnol », calqué sur celui du « petit latin », est fortement recommandé. Cette discipline, associée à un apprentissage rigoureux des conjugaisons, espagnoles et françaises, et des règles syntaxiques, devrait permettre d'acquérir l'agilité et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de traduction sans dictionnaire.

### 13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

#### *LA MONTAGNA*

*Mio padre aveva il suo modo di andare in montagna. Poco incline alla meditazione, tutto caparbieta e spavalderia. Saliva senza dosare le forze, sempre in gara con qualcuno o qualcosa, e dove il sentiero gli pareva lungo tagliava per la linea di massima pendenza. Con lui era vietato fermarsi, vietato lamentarsi per la fame o la fatica o il freddo, ma si poteva cantare una bella canzone, specie sotto il temporale o nella nebbia fitta. E lanciare ululati buttandosi giù per i nevai.*

*Mia madre, che l'aveva conosciuto da ragazzo, diceva che lui non aspettava nessuno nemmeno allora, tutto preso a inseguire chiunque vedesse più in alto: perciò occorreva aver buona gamba per rendersi desiderabili ai suoi occhi, e ridendo lasciava intendere di averlo conquistato così. Lei più tardi alle corse cominciò a preferire sedersi nei prati, o immergere i piedi in un torrente, o riconoscere i nomi delle erbe e dei fiori. Anche in vetta le piaceva soprattutto osservare le cime lontane, pensare a quelle della sua giovinezza e ricordare quando c'era stata e con chi, mentre*

*Jury:* M<sup>me</sup> Stefania CUBEDDU, chargée de cours à l'Université de Paris-Ouest ; M<sup>me</sup> Laura TOPPAN, maître de conférences à l'Université de Nancy.

*mio padre a quel punto veniva invaso da una specie di delusione e voleva soltanto tornarsene a casa.*

*Credo fossero reazioni opposte alla stessa nostalgia. I miei erano emigrati in città verso i trent'anni, lasciando il Veneto contadino in cui mia madre era nata, e mio padre era cresciuto da orfano di guerra. Le loro prime montagne, il primo amore, erano state le Dolomiti. Le nominavano e volte nei loro discorsi, quand'ero ancora troppo piccolo per seguire la conversazione, ma sentivo certe parole spiccare come suoni più squillanti con più significato. Il Catinaccio, il Sassolungo, le Tofane, la Marmolada. Bastava uno di questi nomi pronunciati da mio padre per far brillare gli occhi a mia madre.*

*Erano i posti dove si erano innamorati, dopo un po' lo capii anch'io: fu un prete a portarceli da ragazzi e fu lo stess'ò prete a sposarli, ai piedi delle Tre Cime di Lavaredo, davanti alla chiesetta che c'è lì, una mattina d'autunno. Quel matrimonio di montagna era il mito fondativo della nostra famiglia. Osteggiato dai genitori di mia madre per motivi che non conoscevo, celebrato fra quattro amici, con le giacche a vento come abiti nuziali e un letto al rifugio Auronzo per la prima notte da marito e moglie. La neve brillava già sulle cenge<sup>13</sup> della Cima Grande. Era un sabato di ottobre del 1972, la fine della stagione alpinistica per quello e molti anni a venire; il giorno dopo caricarono in macchina gli scarponi di cuoio, i pantaloni alla zuava, la gravidanza di lei e il contratto di assunzione di lei, e se ne andarono a Milano.*

---

13. cengia = sporgenza (vire)

---

PAOLO COGNETTI, *LE OTTO MONTAGNE*, TORINO, EINAUDI, 2016, p. 1-2.

Deux candidats ont passé l'écrit cette année. Le texte à traduire était extrait de *Le otto montagne*, de Paolo Cognetti (2016). Les difficultés majeures rencontrées venaient de la longueur des phrases. Ainsi, il fallait identifier la proposition principale italienne comme telle et lui restituer son statut dans la traduction, de manière à obtenir une structure syntaxique française viable et fidèle au contenu et au style du texte. Le vocabulaire spécifique de la montagne (comme par exemple : *cime, nevai, giacche a vento, rifugio, cenge, stagione alpinistica, scarponi, pantaloni alla zuava*), ainsi que certaines expressions idiomatiques (comme par exemple : *occor-*

*reva avere buona gamba, spiccare come suoni più squillanti con più significato*), constituaient des difficultés supplémentaires.

La maîtrise du passé simple, de l'imparfait et du subjonctif (en italien comme en français) était par ailleurs indispensable. D'autres difficultés étaient représentées par l'interprétation en français des expressions « c'era stata » ou « erano i posti ; era un sabato » et leur traduction en français par « elle y avait été », « c'étaient les endroits ; c'était un samedi ».

Le jury d'italien ne peut que continuer à conseiller aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve à travers une pratique régulière de l'oral et de l'écrit. On recommande vivement un entraînement constant et sérieux à l'exercice de la version ; il convient de se méfier de la proximité des langues et de réviser les structures grammaticales qui peuvent se révéler de véritables pièges lors du passage d'une langue romane à l'autre. Ainsi, pour la préparation de l'écrit et de l'oral, est conseillée l'étude d'une grammaire contrastive français / italien. Par ailleurs, une relecture critique et détaillée de la version doit aussi pousser les candidats à vérifier si toutes les parties de la version ont été traduites : pour rappel, les oublis seront sévèrement pénalisés. La lecture d'ouvrages littéraires et, d'une manière générale, une bonne connaissance de l'actualité et des thèmes de sociétés propres à la culture italienne (tous types de médias), peuvent se révéler des sources précieuses lors de la préparation au concours. Ces recommandations valent bien évidemment pour l'écrit comme pour l'oral.

## 14. VERSION RUSSE (LVE 2)

### *Россия — наследница Византии?*

Сергей Иванов объясняет, как понимать идею о том, что Россия — наследница Византии: что мы действительно унаследовали, а что связано с позднейшими мифами и полузабытыми политическими играми России и Европы.

- *Есть ли между Византией и Россией какая-то династическая связь?*

—Нет, об этом вообще не может идти речи. У Константина XI Палеолога, последнего византийского императора, погибшего на стенах

*Jury:* M. Pierre GONNEAU, professeur à Sorbonne Université ; M<sup>me</sup> Ecatherina RAI, professeur agrégée, chargée de cours à l'École nationale des chartes.

---

14. Фома (m.) = *Thomas*

---

15. Двуглавый орёл (m.) = *aigle bicéphale*.

---

16. Ерунда (f.) = *ânerie, énormenté*.

---

17. Османская империя = *Empire ottoman*.

---

18. Соблазнить (pf.) = *(ici) séduire*.

---

19. Зосима = *Zosime, métropolit, chef de l'Église russe (1490-1494)*.

---

20. Пасхалия (f.) = *Tables pascales*.

---

21. Прообраз (m.) = *prototype*.

---

22. Филофей (m.) = *Philothée*

---

Константинополя 29 мая 1453 года, не было детей, но был младший брат Фома<sup>14</sup>. У Фомы было двое сыновей и две дочери, одна из которых, Зоя, вышла замуж за Ивана III. Но права на корону, разумеется, принадлежали не ей, а старшему сыну Фомы Андрею. У Андрея не было денег, и в конце концов он продал свой титул французскому королю. Так что, строго говоря, эти короли и имели право на византийский престол.

- Тогда в каком смысле Россию называют наследницей Византии?

— Иногда говорят, что Зоя привезла с собой из Византии двуглавого орла<sup>15</sup>, который стал гербом Московского государства, и таким образом символически сделала Москву преемницей Византии. Но это тоже полная ерунда<sup>16</sup>. Во-первых, двуглавый орёл был символом не Византийской империи, а семейства Палеологов. Во-вторых, Зоя приехала в Москву в 1472 году, а этот орёл появляется в московских документах только в 1490-х, спустя много лет после того, как она вышла замуж.

Но важнее то, что в идеологии Московского царства этого времени нигде не видно, чтобы византийское наследие было хоть кому-нибудь интересно.

- Откуда же эта идея?

— В XV веке, в Италии строили коалиции против османов<sup>17</sup> и наконец итальянцам пришла в голову мысль попытаться соблазнить<sup>18</sup> московитов, называя их византийскими наследниками. Это прямо формулирует венецианский сенат в 1473 году. Но московиты совершенно на это не купились: тогда Московское Великое княжество ещё было локальным государством, и до большой мировой политики ему было далеко.

Единственными людьми, которые обратили внимание на эту идею, были греки, которые бежали в Москву от турок: например, митрополит Зосима<sup>19</sup>, который, действительно, в 1492 году в пасхалии<sup>20</sup> назвал московского царя новым Константином, а Москву — новым Константинополем. Никакого интереса у московитов это тоже не вызвало.

Греки время от времени напоминали московитам, что они — последние на свете православные (действительно ли это так, они не знали, и это было неважно). Именно в этом контексте и возникает прообраз<sup>21</sup> словосочетания «Москва— Третий Рим». В XVI веке старец Филофей<sup>22</sup> пишет два трактата, и в конце обоих он пишет, что Московия— это новое Ромейское царство (как называли себя византийцы), то есть царство православия. И

эта мысль тоже не привлекла никакого внимания москвитов и ещё долгое время оставалась очень второстепенной.

---

ПО ИНТЕРВЬЮ С И. КАЛИТЕЕВСКОЙ, «РОССИЯ — НАСЛЕДНИЦА ВИЗАНТИИ?»,  
ARZAMAS.ACADEMY.

*Traduction proposée :*

*LA RUSSIE EST-ELLE L'HÉRITIÈRE DE BYZANCE ?*

*Sergueï Ivanov explique comment il faut comprendre l'idée selon laquelle la Russie est l'héritière de Byzance : qu'en avons-nous hérité et qu'est-ce qui procède de mythes plus tardifs et de jeux politiques à demi-oubliés entre la Russie et l'Europe ?*

*- Existe-t-il entre Byzance et la Russie un lien dynastique ?*

*— Non, il ne saurait même pas en être question. Le dernier empereur byzantin, Constantin XI Paléologue, qui a péri sur les remparts de Constantinople le 29 mai 1453, n'avait pas d'enfant mais avait un frère cadet, prénommé Thomas. Thomas avait deux fils et deux filles, dont l'une, Zoé, a épousé Ivan III. Mais il va de soi que les droits à la couronne revenaient non pas à elle, mais au fils aîné de Thomas, André. André manquait d'argent et a fini par vendre son titre au roi de France. De la sorte, ce sont ces rois de France et eux seuls qui, stricto sensu, pouvaient légitimement prétendre au trône byzantin.*

*- Dès lors, en quel sens estime-t-on que la Russie est l'héritière de Byzance ?*

*— On dit parfois que Zoé a apporté avec elle de Byzance l'aigle bicéphale qui allait devenir l'emblème de l'État moscovite et a par là-même fait de Moscou la continuatrice de Byzance. Mais c'est là encore une énormité totale. Tout d'abord, l'aigle bicéphale était le symbole non pas de l'Empire byzantin, mais de la famille Paléologue. En outre, Zoé est arrivée à Moscou en 1472, or l'aigle n'apparaît dans les documents moscovites que dans les années 1490, bien des années après son mariage.*

*Mais il est bien plus important que rien, dans l'idéologie de l'État moscovite de cette époque, ne montre que l'héritage byzantin ait intéressé qui que ce soit.*

*- Mais alors, d'où vient cette idée ?*

*— Au <sup>xv</sup> siècle, alors que se montaient en Italie des coalitions contre les Ottomans, les Italiens ont fini par imaginer de tenter d'y attirer les Moscovites en les intitulant héritiers de Byzance. C'est la formule précise employée par le sénat de Venise en 1473. Mais les Moscovites ne se sont nullement laissés séduire par cette manœuvre : le Grand-Duché de*

*Moscou n'était alors qu'une puissance régionale qui avait encore bien du chemin à parcourir pour prendre place dans la grande arène politique mondiale.*

*Les seuls à s'être intéressés à cette idée étaient des Grecs qui avaient trouvé refuge à Moscou pour échapper aux Turcs : ainsi, le métropolite Zosime, en 1492, dans une table pascalle, qualifie le tsar moscovite de nouveau Constantin et Moscou de nouvelle Constantinople. Ce qui, d'ailleurs, n'a éveillé aucun intérêt chez les Moscovites.*

*De temps à autre, les Grecs rappelaient aux Moscovites qu'ils étaient les derniers orthodoxes sur cette terre (en était-il réellement ainsi, ils n'en savaient rien, et peu importait). C'est précisément dans ce contexte que se forme le prototype de la formule « Moscou – Troisième Rome ». Au xvr<sup>e</sup> siècle, le starets Philothée compose deux traités qu'il conclut tous deux en disant que la Moscovie est le nouvel Empire des Romains (c'est ainsi que se désignaient les Byzantins), autrement dit l'Empire chrétien orthodoxe. Or cette pensée n'a pas davantage retenu l'attention des Moscovites et est encore longtemps demeurée reléguée loin à l'arrière-plan.*

---

D'APRÈS UN ENTRETEN AVEC I. KALITEEVSKAÏA, « LA RUSSIE EST-ELLE L'HÉRITIÈRE DE BYZANCE ? », *ARZAMAS.ACADEMY*.

Un seul candidat a composé cette année et obtenu la note de 13,5. Le texte ne présentait pas de grandes difficultés du point de vue des structures linguistiques. Le candidat a bien su suivre le fil du propos et bien compris les articulations de l'argumentation de l'historien qui s'entretenait avec la journaliste. Quelques nuances auraient pu être mieux saisies ou rendues, par exemple entre simple complétive et interrogative indirecte ou entre comparatif et superlatif. En revanche, on peut regretter une série d'approximations et quelques faux sens dus à une connaissance insuffisante de l'histoire russe et en particulier du vocabulaire politico-religieux de base. On peut en effet considérer que des termes comme « starets », accepté dans les dictionnaires français et connu au moins par les œuvres de Dostoïevski, ne posent aucune difficulté. L'importance de l'orthodoxie dans la culture russe justifie que l'on s'attende à ce que les candidats ne trébuchent pas sur le sens du terme *pravoslavie*. Enfin, le terme *gosudarstvo* n'est pas synonyme de gouvernement, mais, selon le contexte, d'État, de royaume ou de royauté. Ce texte portait sur des aspects relativement connus de la chute de l'Empire byzantin, de l'histoire russe du Moyen-Âge tardif et de la transmission du pouvoir impérial sur

la base de la « vraie foi ». Il ne demandait pas une grande maîtrise de ces sujets en particulier, mais la mobilisation de connaissances historiques générales que l'on peut attendre d'un étudiant se spécialisant en histoire. Le jury conseille vivement aux candidats la lecture d'ouvrages généraux, au moins en français, présentant les grandes étapes de l'histoire russe. Il recommande également de soigner l'expression française dans une version et d'éviter autant que faire se peut les fautes d'orthographe.







École  
nationale  
des  
chartes

À proximité du site Richelieu et du ministère de la Culture, l'École nationale des chartes, grand établissement d'enseignement supérieur, est installée au 65 rue de Richelieu, après avoir passé plus de cent ans dans le palais de la Sorbonne.

Au cœur de la recherche historique, dont elle renouvela en profondeur les méthodes dès sa fondation en 1821, elle n'a cessé d'accompagner la progression des méthodes historiques et la modernisation des métiers de la conservation jusqu'à l'ère numérique.

---

PSL 

65, rue de Richelieu,  
F-75002 Paris  
et  
12, rue des Petits-Champs,  
F-75002 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
[www.chartes.psl.eu](http://www.chartes.psl.eu)